



Bâtir le futur

Rapport annuel 2010



Sommaire

Message du Président	02
Conseil d'administration et membres de la direction	04
Faits marquants de l'exercice	06
Stratégie	07
Le marché de la construction et le Groupe Moury Construct	08
Chiffres-clés et principaux ratios	09
Informations boursières	10
Évolution des effectifs du Groupe	11
Rapport de gestion	12
1/RAPPORT DE GESTION DE MOURY CONSTRUCT SA	13
2/ACTIVITÉS DES FILIALES DU GROUPE	31
Rapport financier	44
États financiers consolidés établis selon les normes IFRS	45
Annexes aux états financiers consolidés	50
Rapport du commissaire	74
Comptes statutaires	75
Renseignements généraux	78

Chiffres-clés

Principaux éléments des états financiers consolidés du Groupe Moury Construct (selon les normes IFRS)

En milliers d'EUR	2010	2009	2008	2007	Var 10-09	Var 10-08	Var 10-07
Produits des activités ordinaires	78 518	92 904	93 836	86 249	-15,5 %	-16,3 %	-9,0 %
Résultat opérationnel	5 531	5 662	7 969	5 254	-2,3 %	-30,6 %	5,3 %
Résultat financier	1 197	1 060	842	989	12,9 %	42,2 %	21,0 %
Résultat après impôts des opérations en continuité	4 723	4 662	5 163	4 206	1,3 %	-8,5 %	12,3 %
Résultat global de l'exercice - Part du Groupe	4 723	4 662	6 518	4 206	1,3 %	-27,5 %	12,3 %
Total de l'état consolidé de la situation financière	78 958	80 374	79 548	78 511	-1,8 %	-0,7 %	0,6 %
Total des capitaux propres	43 790	41 202	38 576	38 971	6,3 %	13,5 %	12,4 %
Valeur ajoutée brute ¹	19 311	17 733	25 015	21 799	8,9 %	-22,8 %	-11,4 %
Marge brute d'autofinancement ²	5 731	3 527	9 305	5 880	62,5 %	-38,4 %	-2,5 %

1—La valeur ajoutée brute est définie comme la différence entre les produits des activités ordinaires et les achats.

2—Pour plus d'informations, nous renvoyons à l'état consolidé des flux de trésorerie.

PRINCIPAUX RATIOS CONSOLIDÉS	2010	2009	2008	2007	Var 10-09	Var 10-08	Var 10-07
Rentabilité nette des capitaux propres après impôts ¹	10,8 %	11,3 %	16,9 %	10,8 %	-4,4 %	-36,1 %	-0,1 %
Marge nette sur ventes ²	7,0 %	6,1 %	8,5 %	6,1 %	15,4 %	-17,2 %	15,5 %
Couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement ³	3,1	1,3	3,4	1,8	137,7 %	-9,1 %	71,9 %
Ratio de liquidité au sens large ⁴	2,4	2,1	2,2	1,7	14,8 %	9,5 %	41,8 %

1—Ce ratio indique la rentabilité des fonds que l'actionnaire confie à l'entreprise sous forme de capital à risque (résultat global de l'exercice / capitaux propres).

2—Ce ratio indique la rentabilité d'exploitation après charges non décaissées. Ce ratio mesure donc la quote-part du résultat obtenue par l'entreprise après que toutes les charges d'exploitation aient été portées en compte. Il donne des indications sur l'efficacité relative de l'entreprise après déduction de toutes les charges d'exploitation (résultat opérationnel / produits des activités ordinaires).

3—Ce ratio mesure la part des dettes financières qui pourrait être remboursée par la marge brute d'autofinancement de l'exercice, si l'entreprise ne se réservait aucune autre affectation pour sa marge brute d'autofinancement.

Le ratio étant supérieur à 1, nous constatons que le Groupe est capable de supporter un endettement supplémentaire et les remboursements qui y sont liés. (Marge brute d'autofinancement / Dettes financières + Autres passifs non courants).

4—Ce ratio indique la couverture des fonds de tiers courants par les actifs courants (total des actifs courants / total des passifs courants).

PRINCIPALES DONNÉES PAR ACTION EN EUR	2010	2009	2008	2007	Var 10-09	Var 10-08	Var 10-07
Nombre d'actions souscrites (en unités)	396 426	396 426	396 426	396 426	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Cours de bourse au 31 décembre	108,74	91,6	69,99	102	18,7 %	55,4 %	6,6 %
Cours de bourse moyen de l'exercice	100,63	81,66	81,01	105,01	23,2 %	24,2 %	-4,2 %
Dividende ordinaire net ¹	4,20	4,04	3,85	3,5	4,0 %	9,1 %	20,0 %
Dividende ordinaire brut ¹	5,60	5,39	5,13	4,67	4,0 %	9,1 %	19,9 %

1—Le dénominateur utilisé est le nombre d'actions souscrites (396 426) moins les actions propres en circulation (50) soit 396 376.

Qui sommes-nous ?

Le Groupe Moury Construct est un Groupe familial d'une expérience de plus de 90 ans spécialisé dans le secteur de la construction à destination des marchés publics et privés.

Avec un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 78 millions d'euros et plus de 300 membres du personnel, le Groupe se situe parmi les leaders du secteur en Belgique.

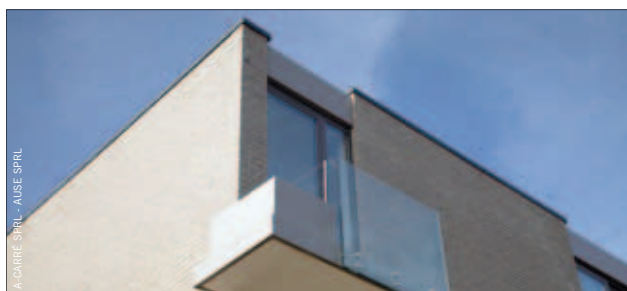
Le Groupe Moury Construct est actif dans les marchés de la construction résidentielle, non résidentielle et industrielle, ainsi que dans le segment de la rénovation.

Le Groupe Moury Construct intègre également certaines activités essentielles de l'art de construire au travers de ses filiales, succursales ou sociétés liées spécialisées dans le deuxième œuvre du bâtiment :

- Menuiseries générales, isolation thermique et acoustique
- Ferronnerie-menuiserie métallique et aluminium
- Développement de projets immobiliers

Savoir-faire, expérience et compétence sont les fondements de la réussite du Groupe Moury Construct.

Construction de la résidence Clos des charmes à Beaufays



Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman



Résultat net stable et ratio de marge nette en hausse à 7,0 %.

Solidité du carnet de commandes qui s'élève à € 91,6 millions au 31 décembre 2010.

Hausse du dividende de 4 %



Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Je souhaite tout d'abord, au nom du Conseil d'administration et des membres du personnel, rendre hommage à mon beau-frère Monsieur Pierre-François Horion, décédé prématurément le 16 juillet 2010, pour sa grande contribution aux nombreuses décisions et choix stratégiques du Groupe Moury Construct depuis sa nomination à la fonction d'administrateur en 1996. Il restera à jamais présent dans notre mémoire.

Le résultat de l'exercice de € 4,7 millions est en hausse de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent, et ce nonobstant la diminution du chiffre d'affaires de 16 % découlant des intempéries exceptionnelles qui ont fortement perturbé les chantiers au début et en fin d'année 2010.

Les différentes mesures prises en 2009 afin de réduire les frais généraux et de simplifier la structure du Groupe ont été concrétisées en 2010 notamment par le regroupement des activités des anciennes filiales Beerts Bouwwerken NV et Mosafer SC qui sont aujourd'hui, et depuis le 1^{er} janvier 2010, deux succursales de la SA Les Entreprises G Moury.

En fonction de cette simplification de la structure amorcée en 2009, mais également en fonction d'un contrôle efficace de nos prix de revient, du respect des délais de construction fixés par nos clients ainsi que de la recherche perpétuelle d'un niveau de qualité optimum, nous avons pu réaliser un ratio de marge nette sur ventes de 7,0 %

d'une part supérieur à la marge nette sur ventes réalisées en 2009 (6,0 %) et, d'autre part, largement supérieur à la moyenne du secteur (3,1 % en 2009, source Sector, édition 2010).

Les bons résultats financiers du Groupe lui permettent d'atteindre un résultat net de plus de € 4,7 millions, et dès lors en légère hausse de 1,3 % par rapport au 31 décembre 2009.

Notre situation de trésorerie consolidée au sens large au 31 décembre 2010 s'élève à € 38,0 millions, soit € 95,8 par action Moury Construct, ce qui témoigne du caractère fort défensif de l'action Moury Construct.

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'Assemblée générale du 24 mai

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes



Construction d'un Etap Hotel et d'un centre commercial à Bruges





Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

2011 la distribution d'un dividende net par action de € 4,2000, en hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent. Le dividende net par action plus « strip vvpr » s'élèvera quant à lui à € 4,7600, soit un rendement dividendaire brut de 5,6 % par rapport au cours moyen de l'action Moury Construct au cours de l'exercice 2010 (€ 100,63).

La fin de l'année 2010 a connu un calendrier faste en livraisons de chantiers dont les inaugurations ont eu lieu début 2011 avec les félicitations des clients. De belles cartes de visite pour nos équipes qui voient leur savoir faire salué. Parmi ces chantiers, nous relevons le restaurant pour compte de l'ULG, le siège de la croix rouge de Wallonie à Namur, l'immeuble de bureaux sur le site l'aéroport de Gosselies pour Igretec, et, en société momentanée, les nouveaux bâtiments de la RTBF à Liège et l'hôtel Accor, 130 appartements et le centre commercial à Bruges.

Le Conseil d'administration est positif à propos de l'exercice 2011 en raison du **démarrage de grands chantiers** et du carnet de commandes qui s'élève à **€ 91,6 millions au 31 décembre 2010** (contre € 80,0 millions au 31 décembre 2009).

Parmi les commandes récentes nous relevons notamment la construction et la

rénovation de deux immeubles de 39 appartements Quai Marcellis à Liège, la réhabilitation de l'unité du centre de protection civile à Crisnée, la rénovation de l'immeuble de AGEAS à Charleroi, la construction d'un hôtel de police à Marche-en-Famenne, la construction de l'hôtel de ville de Montignies-Le-Tilleul, et, en société momentanée, la restauration de l'Opéra Royal de Wallonie, la construction de la patinoire olympique et la restauration du Théâtre de la Place pour la société libre l'Emulation à Liège.

Pour terminer, je tiens à remercier au nom du Conseil d'administration, l'ensemble de nos collaborateurs, partenaires et actionnaires, qui ont contribué à notre succès avec enthousiasme.

Je les remercie plus particulièrement pour la confiance qu'ils nous ont témoignée par le passé et qu'ils continueront, je l'espère, à nous témoigner dans le futur.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux administrateurs indépendants proposés par le Conseil d'administration à l'assemblée générale du 24 mai 2011, Messieurs Jean-Pierre Barbarin et Michel Mikolajczak.

Georges MOURY

Président du Conseil d'administration
Moury Construct SA

Conseil d'administration



GEORGES MOURY
PRÉSIDENT-ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF

Georges Moury est titulaire d'un diplôme en Administration des Affaires de l'Université de Liège depuis 1971. Il est membre du comité du siège de Liège de la Banque ING. Il occupe le poste d'administrateur non exécutif au sein de la société coopérative du Cautionnement Collectif à Bruxelles, du Bureau SECO, du Groupe « Pour HEC-Ulg » de l'université de Liège et de la Start up Invest SA du Groupe Meuse Invest. Il est Vice-Président du Conseil d'administration de la société coopérative des Assurances Fédérales à Bruxelles.

Mandats et fonction au sein du Groupe Moury Construct: Georges Moury, **chargé de la gestion journalière du Groupe Moury Construct**, est également **administrateur de la SA Les Entreprises G Moury**, **administrateur de la filiale SC Mosabois**, **Administrateur-délégué de la SA Bemat** et **administrateur de la SC SARI FINANCE**, actionnaire majoritaire de SA Moury Construct. Il est **Président du Conseil d'administration de la SA Moury Construct** depuis l'Assemblée générale du 29 août 1996.



GILLES-OLIVIER MOURY
ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF

Gilles-Olivier Moury est diplômé en sciences de gestion de l'Université de Liège depuis 1998. Il est également titulaire d'un certificat universitaire 3^{ème} cycle en immobilier d'entreprises de l'École de Commerce Solvay et d'un certificat universitaire en Normes IAS/IFRS de l'UCL.

Mandats et fonction au sein du Groupe Moury Construct: Gilles-Olivier Moury est **administrateur de la SA Les Entreprises G Moury** depuis le 25 avril 2008 et était administrateur gérant de la SC Mosafer jusqu'à son absorption par de la SA Les Entreprises G Moury avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Il est actif dans la gestion financière et commerciale des filiales du Groupe. Il est **administrateur de la SA Moury Construct** depuis l'Assemblée générale du 27 mai 1999.



JEAN-PAUL FELDBUSCH¹
ADMINISTRATEUR
NON EXÉCUTIF INDÉPENDANT

Jean-Paul Feldbusch est titulaire d'une Licence en Sciences Politiques et Diplomatiques de l'U.L.B. et d'un MBA en management public de l'École de Commerce Solvay. Jean-Paul Feldbusch est Président Administrateur Délégué de la société financière mixte (privé-public) d'investissements de capital à risque, la SA NAMUR-INVEST. Il est également Président Administrateur Délégué de la SA Soficatra à Bruxelles.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct: Il est **membre du Conseil d'administration de la SA Moury Construct** depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 août 1996.

Membres de la direction



MARC LIBEAU
Directeur technique et
Administrateur – Les
Entreprises G Moury SA
(depuis 1973). Marc
Libeau est ingénieur
industriel en construction.



DIDIER BALÉRIAUX
Directeur Général -
Bemat SA (depuis 1985).
Didier Balériaux est
ingénieur industriel en
construction.



PIET BAMELIS
Gérant de la BVBA Maximus, Administrateur de la SA Les Entreprises
G Moury (depuis 2010) et en charge de la gestion journalière de la
succursale Beerts Bouwwerken. Piet Bamelis est ingénieur civil de la KUL
et titulaire d'un diplôme post-universitaire en économie de l'UFSIA d'Anvers.
Administrateur délégué - Beerts Bouwwerken SA (depuis 1974) jusqu'à son
absorption par la SA Les Entreprises G Moury avec effet au 1^{er} janvier 2010.

MANAGERS EXÉCUTIFS



EDGAR HOLLANGE¹
ADMINISTRATEUR
NON EXÉCUTIF INDÉPENDANT

Licencié en Sciences Économiques et financières de l'Université de Liège. Edgar Hollange a été directeur pour la Wallonie et Bruxelles de la Banque IPPA. Il a été également responsable des fusions et acquisitions à la Maison de Bourse PITTI - PETERCAM.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct: Edgar Hollange est **membre du Conseil d'administration de la SA Moury Construct** depuis l'Assemblée générale du 19 janvier 1988.



MICHEL MERSCH
ADMINISTRATEUR
NON EXÉCUTIF INDÉPENDANT

Michel Mersch est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Liège. Il est avocat honoraire du cabinet SC Henri-Mersch et a été Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Liège.

Mandat et fonction au sein du Groupe Moury Construct: Michel Mersch est **membre du Conseil d'administration de la SA Moury Construct** depuis l'Assemblée générale du 23 mai 2006.



FRANCIS LEMMENS
ADMINISTRATEUR
NON EXÉCUTIF

Francis Lemmens est titulaire d'un diplôme en Administration des Affaires de l'Université de Liège. Il assure à titre principal la gestion de la SA Lemmens.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct: Francis Lemmens est **Président du Conseil d'administration de la SA Bemat**. Il est **membre du Conseil d'administration de la SA Moury Construct** depuis l'Assemblée générale du 23 mai 1997.



MOURY FINANCE SA
(DEPUIS LE 25 MAI 2010)
ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF

Le représentant permanent de la SA Moury Finance est Monsieur Georges Moury. La SA Moury Finance est **membre du Conseil d'administration de la SA Moury Construct** depuis le 25 mai 2010 en remplacement de Monsieur Pierre-François Horion, décédé le 16 juillet 2010, et membre du Conseil d'administration de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 29 août 1996 jusqu'au 26 mai 2010.

AUTRES DIRIGEANTS



BERNARD BUKENS
Directeur technique adjoint - Les Entreprises G Moury SA (depuis 2007).
Bernard Bukens est architecte.



ANDRÉ MARTIN
Directeur technique - Bemat SA (depuis 1982).
Siège de Bruxelles.
André Martin est ingénieur industriel en construction.



GUY JACQUET
Directeur financier - Groupe Moury Construct (depuis 1970).
Guy Jacquet est expert comptable et titulaire d'un certificat universitaire en Normes IAS/IFRS de l'UCL.



CHRISTOPHE ERNST
Directeur financier adjoint - Groupe Moury Construct (depuis 2009).
Christophe Ernst est réviseur d'entreprises, licencié en sciences de gestion de l'Université de Liège et titulaire d'un master en business analysis de l'université de Leicester (UK).



JEAN-MARIE BACKÈS
Directeur administratif et des ressources humaines - Groupe Moury Construct (depuis 2000).
Jean-Marie Backès est titulaire d'un graduat en comptabilité.

¹ Le statut d'indépendant de Messieurs Feldbusch et Hollange prend fin le 1^{er} juillet 2011. Le conseil d'administration du 23 mars 2011 a proposé à la prochaine Assemblée générale ordinaire la nomination de Messieurs Barbarin et Mikolajczak comme administrateurs indépendants.

Faits marquants de l'exercice

CARNET DE COMMANDES DE € 91,6 MILLIONS AU 31 DECEMBRE 2010

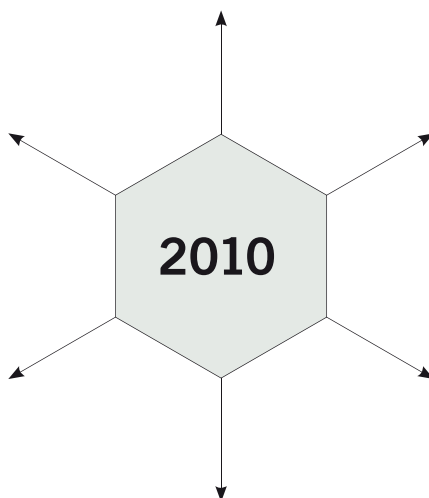
Par rapport à € 80,0 millions au
31 décembre 2009.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN BAISSSE DE 16 %

En fonction notamment des
intempéries de début et fin d'année
2010 qui ont fortement perturbés
les travaux.

RATIO DE MARGE NETTE SUR VENTE DE 7,0 %

Ce qui est largement supérieur
à la moyenne du secteur
(3,1 % en 2009 - Source : Sector,
édition septembre 2010).



SOLIDITÉ DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE

Au sens large, la trésorerie du
Groupe s'élève à **€ 38 millions**
au 31 décembre 2010,
soit **€ 95,8** par action.

RESULTAT NET EN LEGERE HAUSSE

Le résultat net du groupe est en
hausse de 1,3 % par rapport
à l'exercice précédent et s'établit
à € 4,7 millions.

HAUSSE DU DIVIDENDE DE 4 %

par rapport à l'exercice précédent,
soit € 4,2000 net par action
(et € 4,7600 net par action plus
« strip VVPR ») et un rendement
dividendaire brut de **5,6 %**
par rapport au cours moyen de
l'exercice 2010.

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège



Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman





Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes

Stratégie

Le Groupe Moury Construct présente un ensemble intégré d'entreprises industrielles toutes centrées sur le métier de la construction de bâtiments, structuré de manière claire et transparente.

Le Groupe fonde son développement sur les axes stratégiques suivants :

Poursuite de la croissance externe par la mise en place d'alliances et/ou rachats sélectifs de sociétés spécialisées dans le secteur de la construction dont la politique de gestion est compatible avec celle du Groupe. Cette politique vise également des entreprises présentes sur des marchés géographiquement situés au-delà du rayon d'efficacité optimum de ses entreprises. Le Groupe est en outre intéressé par des entreprises du secteur de parachèvements et/ou de techniques spéciales.

Poursuite de la croissance interne par le respect rigoureux des principes de gestion qui ont assuré jusqu'à présent un développement régulier et contrôlé de ses activités. Ces principes de base ont toujours consisté à valoriser :

- la dimension humaine qui se traduit par des relations directes des responsables avec le client et dans les relations sociales à l'intérieur du Groupe ;
- le maintien d'une tradition familiale la distinguant de ses principaux concurrents ;
- la proximité des centres de décision ;
- la rapidité de la prise de décision ;
- un minimum de frais fixes de structure ;
- une excellente productivité de l'ensemble du personnel grâce à une politique d'intéressement aux résultats ;

- le recours aux meilleurs sous-traitants du secteur ;
- un contrôle précis de l'exécution des travaux ;
- une politique d'investissements réguliers.

Cette politique managériale est mise en œuvre par une équipe de gestionnaires, de responsables de chantiers et de cadres disposant d'une excellente expertise dans leur branche. L'autonomie de gestion dont disposent les personnes compétentes permet une importante responsabilisation à tous les échelons du Groupe ainsi qu'un contrôle précis et permanent des différents sous-traitants. Le taux de rotation du personnel qui résulte de cette politique est extrêmement faible.

Le marché de la construction et le Groupe Moury Construct

L'évolution du Groupe Moury Construct est étroitement liée à celle du marché belge de la construction. Celui-ci est caractérisé par une forte concurrence et des différences considérables dans l'évolution de la conjoncture entre les marchés géographiques et entre les différents segments de marché.

LES ACTIVITÉS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT

Le Groupe Moury Construct se développe principalement à travers les différents segments suivants :

- ➔ **La rénovation** comprend l'entretien, la réparation et la modernisation des bâtiments existants, qu'ils soient résidentiels ou non. Sur le plan national, il s'agit d'un segment important du marché de la construction et celui qui est aussi le moins exposé aux fluctuations de la conjoncture.
- ➔ **La construction résidentielle** englobe la construction de nouvelles habitations. C'est par ordre d'importance le second segment de marché de la construction en Belgique.
- ➔ **La construction non résidentielle** couvre à la fois la construction de bureaux, bâtiments industriels et espaces commerciaux pour le secteur privé et la construction d'immeubles à l'initiative des pouvoirs publics, comme des hôpitaux et des écoles.
- ➔ **La construction industrielle** est moins stable que la rénovation car davantage tributaire de facteurs d'environnement économique : son évolution dépend de la conjoncture, plus précisément de la confiance des consommateurs et des taux hypothécaires.
- ➔ **La construction privée non résidentielle** est en grande partie déterminée par le climat économique général. La construction publique non résidentielle, par contre, dépend étroitement de la politique d'investissement et de dépenses suivie par les pouvoirs publics.

LES CLIENTS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT

Les clients du Groupe Moury Construct peuvent être classés en deux catégories : les clients publics et les clients privés.

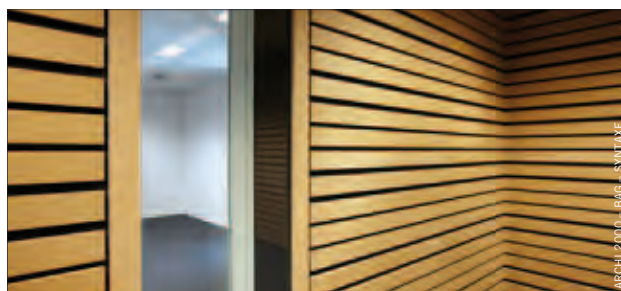
Les clients publics englobent tout organisme travaillant au nom de l'État ou toute autre personne de droit public. Les clients publics comprennent également les institutions universitaires entièrement ou partiellement subventionnées par l'État ainsi que les personnes morales dans lesquelles les pouvoirs publics détiennent un intérêt prépondérant et dont le Roi arrête la liste.

Les clients privés représentent tous ceux qui ne rentrent pas dans le champ d'application détaillé ci-dessus.

Construction d'un Etap Hotel et d'un centre commercial à Bruges



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège



Chiffres-clés et principaux ratios

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers d'EUR)	2010	2009	2008	2007	Var 10-09	Var 10-08	Var 10-07
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL							
Produits des Activités Ordinaires	78518	92904	93836	86249	-15,5 %	-16,3 %	-9,0 %
Chiffre d'affaires	77223	92090	93387	85258	-16,1 %	-17,3 %	-9,4 %
Résultat opérationnel	5531	5662	7969	5254	-2,3 %	-30,6 %	5,3 %
Résultat financier	1197	1060	842	989	12,9 %	42,2 %	21,0 %
Résultat avant impôts	6728	6722	8822	6255	0,1 %	-23,7 %	7,6 %
Impôts sur le résultat (-)	2005	2060	3659	2049	-2,7 %	-45,2 %	-2,1 %
Résultat après impôts des opérations en continuité	4723	4662	5163	4206	1,3 %	-8,5 %	12,3 %
Résultat net des opérations en discontinuité	0	0	1355	0	0,0 %	-100,0 %	0,0 %
Résultat net de l'exercice	4723	4662	6518	4206	1,3 %	-27,5 %	12,3 %
Valeur ajoutée brute ¹	19311	17733	25015	21799	8,9 %	-22,8 %	-11,4 %
Marge brute d'autofinancement ²	5731	3527	9305	5880	62,5 %	-38,4 %	-2,5 %
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE							
Total des actifs non courants	19110	20713	20940	29557	-7,7 %	-8,7 %	-35,3 %
Total des actifs courants	59847	59661	58608	48954	0,3 %	2,1 %	22,3 %
Total de l'actif	78958	80374	79548	78511	-1,8 %	-0,7 %	0,6 %
Total des capitaux propres	43789	41202	38576	38971	6,3 %	13,5 %	12,4 %
Total des passifs non courants	10341	10032	13112	10616	3,1 %	-21,1 %	-2,6 %
Total des passifs courants	24828	29140	27860	28924	-14,8 %	-10,9 %	-14,2 %
Total du passif	78958	80374	79548	78511	-1,8 %	-0,7 %	0,6 %

1 — La valeur ajoutée brute est définie comme la différence entre les produits des activités ordinaires et les achats.

2 — Pour plus d'informations, nous renvoyons à l'état consolidé des flux de trésorerie.

PRINCIPAUX RATIOS CONSOLIDÉS

	2010	2009	2008	2007	Var 10-09	Var 10-08	Var 10-07
Rentabilité nette des capitaux propres après impôts ¹	10,8 %	11,3 %	16,9 %	10,8 %	-4,4 %	-36,2 %	-0,1 %
Marge nette sur ventes ²	7,0 %	6,1 %	8,5 %	6,1 %	15,6 %	-17,1 %	15,5 %
Couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement ³	3,1	1,3	3,4	1,8	137,7 %	-9,1 %	71,9 %
Ratio de liquidité au sens large ⁴	2,4	2,1	2,2	1,7	14,8 %	9,5 %	41,8 %

1 — Ce ratio indique la rentabilité des fonds que l'actionnaire confie à l'entreprise sous forme de capital à risque (résultat global de l'exercice / capitaux propres).

2 — Ce ratio indique la rentabilité d'exploitation après charges non décaissées. Ce ratio mesure donc la quote-part du résultat obtenue par l'entreprise après que toutes les charges d'exploitation aient été portées en compte. Il donne des indications sur l'efficacité relative de l'entreprise après déduction de toutes les charges d'exploitation (résultat opérationnel / produits des activités ordinaires).

3 — Ce ratio mesure la part des dettes financières qui pourrait être remboursée par la marge brute d'autofinancement de l'exercice, si l'entreprise ne se réservait aucune autre affectation pour sa marge brute d'autofinancement. Le ratio étant supérieur à 1, nous constatons que le Groupe est capable de supporter un endettement supplémentaire et les remboursements qui y sont liés. (Marge brute d'autofinancement / Dettes financières + Autres passifs non courants).

4 — Ce ratio indique la couverture des fonds de tiers courants par les actifs courants (total des actifs courants / total des passifs courants).

PRINCIPALES DONNÉES PAR ACTION

En EUR	2010	2009	2008	2007	Var 10-09	Var 10-08	Var 10-07
Nombre d'actions souscrites (en unités)	396426	396426	396426	396426	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Cours de bourse le 31 décembre	108,74	91,60	69,99	102	18,7 %	55,4 %	6,6 %
Cours de bourse moyen de l'exercice	100,63	81,66	81,01	105,01	23,2 %	24,2 %	-4,2 %
Dividende ordinaire net ¹	4,20	4,04	3,85	3,5	4,0 %	9,1 %	20,0 %
Dividende ordinaire brut ¹	5,60	5,39	5,13	4,67	4,0 %	9,1 %	19,9 %
Marge brute d'autofinancement ¹	14,5	8,9	23,5	14,8	62,5 %	-38,5 %	-2,3 %
Résultat global de l'exercice ¹	11,9	11,8	16,4	10,6	0,8 %	-27,4 %	12,3 %
Résultat opérationnel ¹	14,0	14,3	20,1	13,2	-2,1 %	-30,3 %	5,7 %
Capitaux propres du Groupe ¹	110,5	103,9	97,3	98	6,4 %	13,6 %	12,7 %

1 — Le dénominateur utilisé est le nombre d'actions souscrites (396426) moins les actions propres en circulation (50) soit 396376.

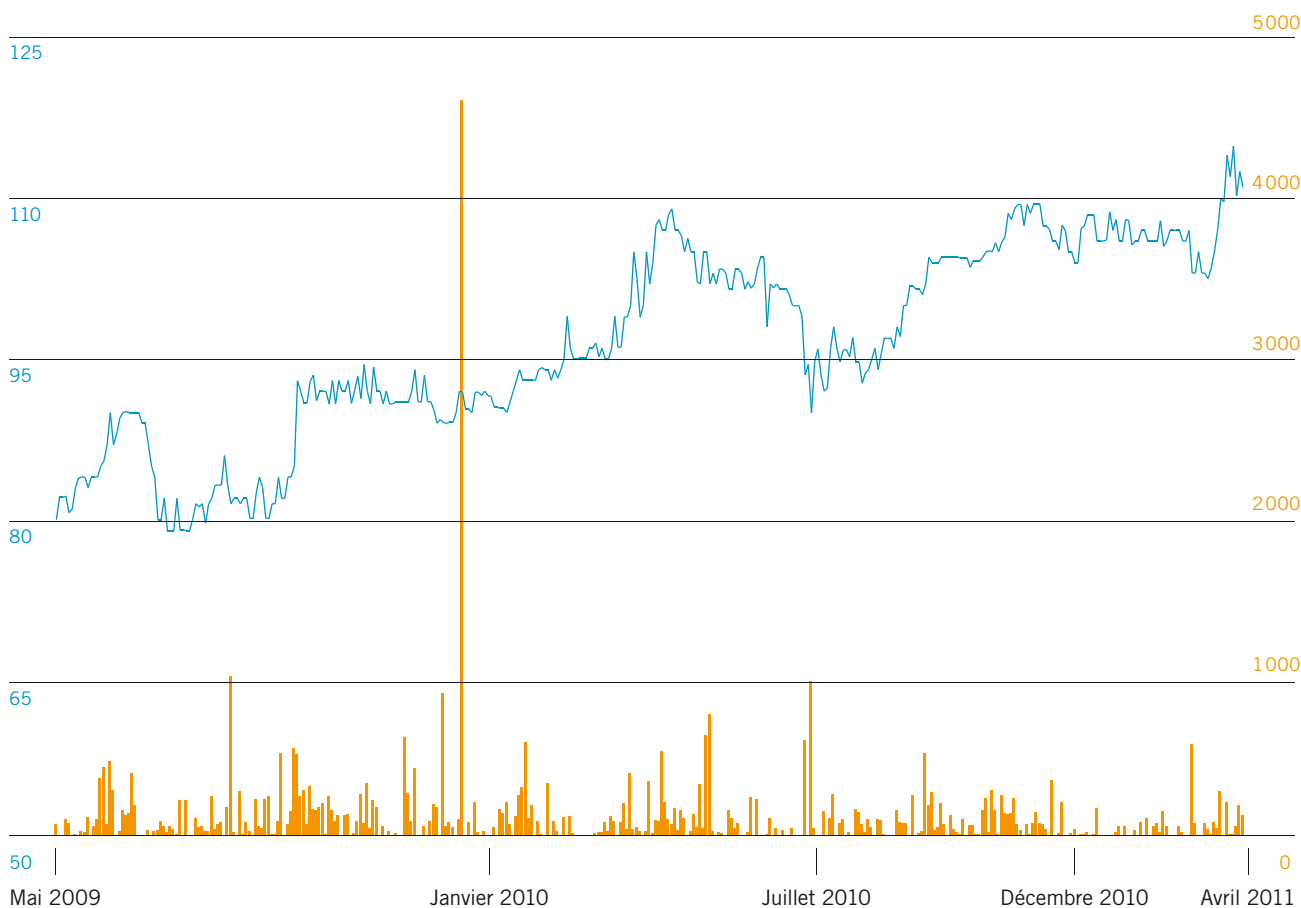
Informations boursières

MOUR ISIN : BE0003602134
LISTED Marché : Euronext Brussels –
NYSE Type : Actions – Action ordinaire – double fixing
EURONEXT Compartiment : C (Small caps)
 Moury strip VVPR
 ISIN : BE0005521894

COURS DE L'ACTION MOURY CONSTRUCT

COURS MOURY CONSTRUCT

VOLUMES



Évolution des effectifs du Groupe

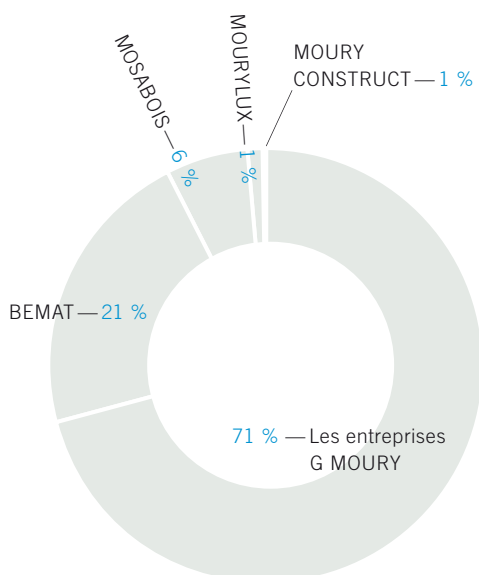
Au 31 décembre 2010, le Groupe Moury Construct comptait 306 collaborateurs.

L'évolution des effectifs du Groupe peut être résumée comme suit :

ANNÉE	CADRES	EMPLOYÉS	OUVRIERS	TOTAL
2007	8	77	282	367
2008	9	69	270	348
2009	9	66	234	309
2010	8	66	232	306

RÉPARTITION (EN %) DE L'EFFECTIF TOTAL ENTRE LES DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS DU GROUPE

La répartition des effectifs entre les différentes sociétés du Groupe peut être résumée comme suit :



EFFECTIF TOTAL	
SA Les Entreprises G MOURY	217,5
SA BEMAT	66
SC MOSABOIS	19
SA MOURYLUX	3
SA MOURY CONSTRUCT	0,5
TOTAL	306

La politique de gestion des ressources humaines vise à valoriser les compétences, garantir l'égalité des chances à l'embauche, offrir des conditions de travail sécurisées et assurer un dialogue social adapté et efficace.

La motivation et la compétence de tous nos collaborateurs sont d'une importance capitale pour l'avenir de notre Groupe.

Dans un but de continuité et de progression, le Groupe n'hésite pas à offrir des formations, tant internes qu'externes à ses collaborateurs. Nous procédons chaque année à l'évaluation de tous nos collaborateurs.

Construction de la résidence Clos des charmes à Beaufays



Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman





Rapport de gestion

BAW ART & BUILD - ATELIER D'ARCHITECTE P. NOEL

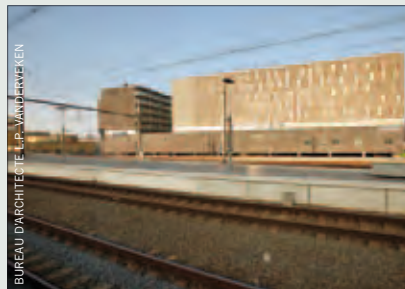
Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

Construction de la résidence Clos des charmes à Beaufays



A-CARRÉ SPRL - AUSE SPRL

Construction d'un Etap Hotel et d'un centre commercial à Bruges



BUREAU D'ARCHITECTE LIP-VANDERWERKEN

Construction d'un immeuble de bureaux pour Igretec à Gosselies



IGRETEC

Déclaration de gouvernement d'entreprise

1. ADHÉSION AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Moury Construct SA adhère aux principes de gouvernance d'entreprise contenus dans le Code belge de gouvernance d'entreprise publié le 12 mars 2009 (ci-après «Code 2009») et la charte de gouvernance d'entreprise de la Société a été préparée sur base du Code 2009.

La charte de gouvernance d'entreprise de la Société, ainsi que les annexes suivantes, sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.moury-construct.be):

- Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration
- Règlement d'ordre intérieur du Comité de Direction et du management exécutif
- Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit
- Règlement d'ordre intérieur du Comité de nomination
- Règlement d'ordre intérieur du Comité de rémunération
- Politique de rémunération
- Politique en matière de transactions sur instruments financiers et conformité aux règles belges sur l'abus de marché.

2. DISPOSITIONS DU CODE AUXQUELLES LA SOCIÉTÉ NE S'EST PAS CONFORMÉE

ÉVALUATION PAR LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, de la taille limitée du groupe et de son caractère familial, le Conseil d'administration du Groupe n'a pas instauré, comme le stipule le Code, de processus d'évaluation annuel par les administrateurs non exécutifs de leur interaction avec le management exécutif. Cette évaluation, effectuée sans la présence du CEO et des autres administrateurs exécutifs, est effectuée au même rythme que l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration dans son ensemble (tous les trois ans).

RÉUNIONS DU COMITÉ D'AUDIT

En fonction de la taille et de l'organisation du Groupe :

- le Comité d'audit ne se réunit pas formellement systématiquement quatre fois par an comme stipulé par le Code mais seulement deux fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions. Les deux réunions systématiques ont notamment pour ordre du jour le suivi du processus d'élaboration de l'information financière au 30 juin et au 31 décembre ;

- La présence du Commissaire aux réunions du Comité d'audit n'est pas systématiquement requise deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une fois, sauf si le Comité d'audit estime une présence additionnelle nécessaire. La présence du Commissaire est requise lors de la séance du Comité d'audit dont l'ordre du jour porte notamment sur le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre (en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire) et l'examen et le suivi de l'indépendance du Commissaire.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE NOMINATION

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sont avant tout influencés par l'ancrage familial prononcé au sein d'un groupe dont les activités et le métier sont identiques depuis des décennies.

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe sont caractérisés par la proximité du Management avec le terrain ainsi que par la simplicité des procédures de décision (circuit très court).

Toute décision impliquant un risque important et significatif est prise en concertation avec le Conseil d'administration.

Le contrôle interne en matière d'information financière et comptable au sein du Groupe repose sur les éléments suivants :

- Respect des règles et principes comptables
- Communication des informations financières du Groupe
- Procédure budgétaire (au moins semestrielle)
- Reporting régulier (au moins trimestriel)

Le Comité d'audit assiste également le Conseil d'administration dans sa démarche d'amélioration du contrôle interne en faisant régulièrement part de ses observations.

3.2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RISQUES OPÉRATIONNELS

CONSTRUCTION

Dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entités du Groupe sont exposées au risque que le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire diffèrent de ceux estimés lors de l'obtention du contrat. Ils dépendent, en effet, d'un certain nombre de paramètres difficiles ou impossibles à prévoir, tels que l'évolution du prix des matières premières, de la main-d'œuvre et des coûts de sous-traitance, les difficultés liées à la complexité technique de l'ouvrage, les conditions climatiques et géologiques.

Les principaux risques peuvent être résumés comme suit :

- Le risque d'écart de prix entre le prix de revient estimé initialement et le prix de revient réel observé à la fin d'un chantier : la société doit pouvoir supporter les coûts cachés et/ou la variation des prix de certaines matières premières dont le prix est lié à celui du pétrole ou de l'acier. Outre les clauses de révision prévues dans la plupart des contrats afin de limiter le risque de fluctuation, le Groupe Moury Construct conclut régulièrement des contrats généraux annuels pour les principaux matériaux. En cas de variation importante et non prévisible du prix d'un matériau, le surcoût fait l'objet d'une demande de modification de prix auprès du maître de l'ouvrage. En matière de prise de commandes, le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires. De plus, les procédures budgétaires et les systèmes de reporting en vigueur permettent un suivi régulier des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité ;
- Les risques du sol et de stabilité de l'ouvrage : afin de limiter ce risque, des essais de sols sont réalisés préalablement au démarrage du chantier. En outre, le Groupe Moury Construct recourt aux services de bureaux d'études et de stabilité externes ;
- Risque de délai : afin de respecter le délai contractuel, le planning fait l'objet d'un suivi permanent et approfondi de la part du personnel d'encadrement. De plus, lorsque le délai est exprimé en jours calendriers et non en jours ouvrables (qui tiennent compte des intempéries), en cas d'intempéries exceptionnelles, une prolongation de délai est négociée avec le maître de l'ouvrage ;
- Risque de qualité : les sociétés du Groupe possèdent la certification ISO. Les sociétés n'emploient que de la main-d'œuvre qualifiée ; main-d'œuvre qui fait l'objet d'une évaluation qualitative par le personnel d'encadrement de même que les sous-traitants ;

- Garantie décennale : cette garantie, couvrant principalement la partie stabilité et étanchéité pour une durée de dix ans, prend cours en principe à la réception provisoire des travaux. Cette garantie est parfois couverte par une assurance ;

- Risque humain : le Groupe doit également faire face au risque de l'accident de travail. La réduction des risques et la prévention des accidents sont contrôlées par un coordinateur de sécurité interne.

De manière générale, pour faire face à ces risques, le Groupe Moury Construct dispose d'un personnel qualifié et expérimenté.

Les projets importants sont parfois réalisés au sein de sociétés momentanées afin de limiter les risques encourus par le Groupe.

LA CONJONCTURE

Le secteur de la construction est par nature soumis à des fluctuations cycliques fortes.

Les activités de construction pour le secteur public sont liées aux programmes étatiques et régionaux d'investissement.

Les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements répond plus directement à la conjoncture, la confiance et au niveau des taux d'intérêts.

ENCADREMENT ET MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur de la construction souffre toujours d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'œuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, que ce soit au niveau des études, de la préparation des projets, de leur conduite ou de l'exécution, est dépendante à la fois du niveau de qualification ou de compétence ainsi que de la disponibilité sur le marché de l'emploi de ceux-ci.



Construction de la résidence Clos des charmes à Beaufays

RISQUES JURIDIQUES

Outre la responsabilité civile et la garantie décennale, les contrats publics sont régis par les règles applicables aux marchés de travaux publics. Beaucoup de contrats privés y font également référence.

Le risque réside dans le respect adéquat de ces règles dont l'application, malgré une jurisprudence importante, peut parfois être sujette à interprétations différentes de la part des parties concernées. Pour les litiges significatifs, il est fait appel à des cabinets d'avocats spécialisés dans le domaine de la construction.

Eu égard au volume d'affaires développé, le nombre de litiges est relativement faible au sein du Groupe Moury Construct.

Le Groupe Moury Construct assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance « Tous risques chantiers » (police avec une maintenance de deux ans à partir de la réception provisoire) et couvre sa responsabilité civile d'exploitation et après travaux pour des montants suffisants.

RISQUES DE MARCHÉ

INTÉRÊTS

D'un point de vue opérationnel, le groupe Moury Construct est peu confronté au risque de taux d'intérêt dans la mesure où le Groupe bénéficie d'une trésorerie importante lui permettant de financer ses activités de construction.

Les revenus financiers du Groupe sont néanmoins fortement dépendants des taux d'intérêts du marché applicables à la trésorerie disponible.

CRÉDIT

Le risque financier est, hormis les retards de paiement, faible pour les clients publics.

En ce qui concerne les clients privés, avant la signature de tout contrat, un "credit check" du futur client est réalisé. De plus dans la plupart des cas, les clients disposent d'un crédit d'investissement spécifiquement dédié. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.

Au niveau des fournisseurs clés et des sous-traitants, afin d'éviter le risque de défaillance en cours de chantier, la solvabilité de chaque sous-traitant est contrôlée et fait l'objet d'une surveillance régulière. De plus, chaque année, le personnel d'encadrement réalise une évaluation de la qualité et de l'efficacité de tous les sous-traitants avec lesquels il a travaillé.

RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de ses dettes existantes et au financement de ses besoins futurs. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédent de trésorerie) figure dans les notes aux états financiers.

Notons aussi les niveaux très confortables du ratio de la couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement et du ratio de liquidité au sens large.

Le ratio de la couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement mesure la part des dettes financières qui pourraient être remboursée par la marge brute d'autofinancement de l'exercice, si le Groupe ne se réservait aucune autre affectation pour sa marge brute d'autofinancement. Le ratio étant largement supérieur à 1, nous constatons que le Groupe serait capable de supporter un endettement supplémentaire et les remboursements qui y sont liés.

La liquidité au sens large du Groupe est également largement supérieure à 1. Les actifs circulants sont supérieurs aux capitaux de tiers à court terme. Cela signifie que le fond de roulement net est positif (excédent de capitaux permanents). Plus le coefficient de liquidité est important, plus la marge de sécurité des actifs circulants est supérieure aux obligations à court terme et plus la situation de la trésorerie potentielle est favorable.

L'endettement du Groupe Moury Construct se limite à un seul emprunt bancaire relatif au montage financier d'un ancien chantier de construction. Cette dette bancaire s'élève à environ 1,9 millions d'€ au 31 décembre 2010 et sera remboursée à l'horizon 2014.

RISQUE DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux lorsque le prix de celles-ci est lié à celui des aciers ou du pétrole. Toutefois, le groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une part significative des contrats de travaux du groupe comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages en cours de réalisation en fonction de l'évolution du prix des matières premières.

RISQUE DE MARCHÉ

Le résultat financier du Groupe est confronté au risque de variation des cours de bourse des actifs financiers composant le portefeuille titres du Groupe (actions, obligations d'état et corporate bond). Le Groupe réduit néanmoins son exposition à ce risque en :

- limitant ses investissements en actifs financiers plus risqués (tels que des actions) à un maximum de l'ordre de 10 % de la totalité de sa trésorerie au sens large, sans toutefois renoncer à des opportunités intéressantes ;
- multipliant le nombre d'actifs financiers en portefeuille. Individuellement, aucun actif financier ne représente plus de 2 % de la trésorerie du Groupe ;
- limitant ses investissements essentiellement en actifs financiers libellés en euros et dont la liquidité est importante. Au 31 décembre 2010, les valeurs libellées en euros représentent plus de 93 % de la juste valeur du portefeuille ;
- diversifiant les secteurs économiques et géographiques dans lesquels les sociétés sous-jacentes sont actives.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

De par le type de travaux qu'il est appelé à exécuter et notamment les travaux de rénovation, le groupe peut être conduit à manipuler des matériaux insalubres ou dangereux. Le groupe prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentif, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu.

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège



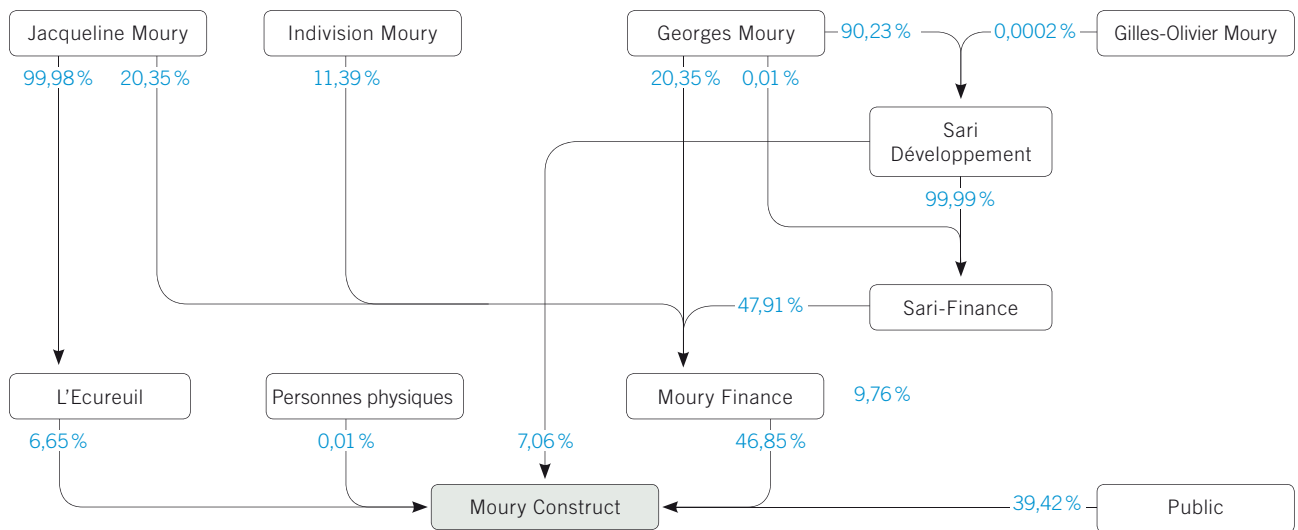
Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes



4. INFORMATIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES ET INFORMATIONS RELATIVES À L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007

4.1. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2010, la structure de l'actionnariat et l'organigramme de contrôle du groupe Moury Construct se présente de la manière suivante :



En milliers d'EUR	Nombre d'actions	Pourcentage
Moury Finance (contrôlé par Mr Georges Moury)	185 732	46,85 %
Sari Développement (contrôlé par Mr Georges Moury)	28 000	7,06 %
L'Eureuil SC (contrôlé par Mme Jacqueline Moury)	26 361	6,65 %
Famille Moury	33	0,01 %
Total Famille Moury	240 126	60,57 %
Actions propres	50	0,01 %
Public	156 250	39,42 %
TOTAL	396 426	100,00 %

Construction d'un Etap Hotel et d'un centre commercial à Bruges



Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman



En date du 11 juin 2010, les 26361 titres détenus par Sari SA ont été cédés à la SC L'Ecureuil. Pour plus d'informations, nous renvoyons à la dernière déclaration de transparence disponible sur le site www.moury-construct.be.

Comme indiqué dans les statuts, les 396426 actions représentant le capital de la SA Moury Construct sont toutes égales entre elles.

4.2. ACTIONS PROPRES

Le portefeuille d'actions propres s'élève à 50 actions pour un total de € 3 499,50 au 31 décembre 2010. Il n'y a eu aucun mouvement lors de l'exercice 2010.

Pour rappel, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, il a été décidé d'autoriser les Conseils d'administration de Moury Construct SA et des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce son contrôle, de procéder pendant une période de cinq ans prenant cours le 5 mars 2009, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79 285 actions.

4.3. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 34 DE L'A.R. DU 14 NOVEMBRE 2007

Les informations reprises ci-après constituent les explications sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de Moury Construct SA, tels que visés dans l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 :

- Le capital social s'élève à € 23 745 milliers et est représenté par 396 426 actions, entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.
- Il n'y a pas de restrictions légales ou statutaires quant au transfert des titres.
- Il n'y a pas de détenteurs de titres disposant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel.
- Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote.



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

- À la connaissance de Moury Construct SA, il n'y a pas d'accords formels entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des titres ou à l'exercice du droit de vote.
 - Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de Moury Construct SA, sont celles reprises dans la législation applicable - en particulier le Code des sociétés ainsi que dans les statuts de Moury Construct SA. Ces statuts ne s'écartent pas des dispositions légales précitées.
 - Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, le Conseil d'administration de Moury Construct SA et celui des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce un contrôle, peut procéder pendant une période de 5 ans prenant le cours le 5 mars 2009, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79 285 actions. Au 31 décembre 2010, Moury Construct SA détient 50 actions.
 - Il n'y a pas d'accords importants auxquels Moury Construct SA est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle dans le cadre d'une offre publique d'achat.
- Il n'y a pas d'accords entre Moury Construct SA et les membres de son Conseil d'administration ou de son personnel prévoyant le paiement d'indemnités en cas de démission ou de cessation d'activités à la suite d'une offre publique d'acquisition.

5. DESCRIPTION DE LA COMPOSITION ET DU MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Le Conseil d'administration de Moury Construct SA est composé comme suit au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 :

Nom de l'administrateur	Fonction de l'administrateur	Critère d'indépendance	Période de fonction pendant l'exercice
Mr Georges Moury ¹	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Gilles Olivier Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Pierre François Horion ¹	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Jusqu'au 25 mai 2010 ²
Mr Francis Lemmens	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Edgard Hollange	Administrateur non exécutif	Indépendant ³ (ancien article 524 §4 du Code des sociétés)	Tout l'exercice
Mr Jean-Paul Feldbusch	Administrateur non exécutif	Indépendant ³ (ancien article 524 §4 du Code des sociétés)	Tout l'exercice
Mr Michel Mersch	Administrateur non exécutif	Indépendant (article 526 ter du Code des sociétés)	Tout l'exercice
Moury Finance SA représentée par Monsieur Georges Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Depuis le 25 mai 2010 ²

Le nombre d'administrateurs est fixé par l'Assemblée générale conformément à l'article 10 des statuts. Le nombre minimum est de trois. Il est actuellement fixé à sept.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs exécutifs, d'administrateurs indépendants et d'administrateurs non exécutifs. Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition à l'Assemblée générale. La moitié au moins des membres du Conseil d'administration est constituée d'administrateurs non exécutifs.

Trois administrateurs au moins sont indépendants. Indépendamment des décisions de nomination prises par les actionnaires, le Conseil d'administration juge quels sont les administrateurs non exécutifs qu'il considère comme indépendants.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Les administrateurs indépendants nommés conformément à l'art. 524, §4 du Code des sociétés avant l'entrée en vigueur de l'article 526ter du Code des sociétés (8 janvier 2009) demeurent indépendants jusqu'au 1^{er} juillet 2011 au plus tard.

Messieurs Feldbusch et Hollange ne seront plus indépendants à partir du 1^{er} juillet 2011. Leur remplacement est prévu par la proposition faite par le Comité de nomination au Conseil d'administration du 23 mars 2011 de nommer Monsieur Barbarin et Monsieur Mikolajczak comme administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a accepté à l'unanimité la proposition du Comité de nomination et proposera la nomination de Monsieur Barbarin et de Monsieur Mikolajczak comme administrateurs indépendants à la prochaine assemblée générale (le 24 mai 2011). En outre, en fonction de son parcours professionnel, le conseil d'administration estime que Monsieur Barbarin dispose des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit

conformément à l'article 526bis du Code des sociétés. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a donc également voté à l'unanimité la nomination de Monsieur Barbarin à la fonction de président du Comité d'audit.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÔLE

Le Conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société. Il examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs significatives, susceptibles de modifier la structure de l'état de la situation financière. Il décide du niveau de risque que le Groupe accepte de prendre.

Le Conseil d'administration vise le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques.

1-Président du Conseil d'administration.

2-Pour des raisons de santé, Monsieur Pierre-François Horion a décidé de mettre fin à son mandat d'administrateur avec effet au 25 mai 2010 (remplacé par la SA Moury Finance, représentée par Mr Georges Moury). Monsieur Horion est décédé le 16 juillet 2010.

3-Dans le cadre de la disposition transitoire prévue par la loi du 17 décembre 2008, Messieurs Hollange et Feldbusch peuvent continuer à siéger comme administrateur indépendant jusqu'au 1^{er} juillet 2011.

COMPÉTENCES

Le conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en Assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'Assemblée générale.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, notamment, au moment de l'établissement des comptes sociaux et consolidés, tant annuels que semestriels, de la préparation des communiqués de presse ainsi qu'au moment des décisions stratégiques. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Il importe de souligner que la SA Moury Construct assumant un rôle de holding faitier, la gestion quotidienne de celui-ci s'effectue, comme mentionné ci-après, essentiellement au sein des filiales, à travers des directions et un encadrement spécifiques.

En 2010, le Conseil d'administration s'est réuni formellement trois fois. En pratique, d'autres réunions entre administrateurs ont lieu régulièrement afin d'examiner les projets particulièrement importants.

MODE DE PRISE DES DÉCISIONS

Les décisions ont essentiellement été prises à l'unanimité. Les membres du Conseil d'administration empêchés d'assister à une réunion peuvent se faire représenter par un autre membre du Conseil conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les lettres, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote sont annexés au procès verbal de la réunion du Conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du Conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir sous forme de téléconférence. Les administrateurs concernés sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du Conseil d'administration et par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération.

Nom de l'administrateur	Présence / Nombre de séances
Mr Georges Moury, Président	3/3
Mr Gilles Olivier Moury	3/3
Mr Pierre François Horion†	0/2
Mr François Lemmens	3/3
Mr Edgard Hollange	3/3
Mr Jean-Paul Feldbusch	3/3
Mr Michel Mersch	3/3
Moury Finance SA représentée par Monsieur Georges Moury	1/1

Les procès verbaux résumant les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs.

Afin de pouvoir remplir et assurer de manière efficace ses tâches et ses responsabilités, le Conseil d'administration a constitué des comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le rôle de ces différents comités est purement consultatif, la prise de décision finale demeurant de la compétence du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration rédige un Règlement d'Ordre Intérieur pour chaque Comité, qui en détaille le rôle, la composition et le fonctionnement. Ces règlements d'ordre intérieur sont repris en annexe de la charte de gouvernance d'entreprise du Groupe, disponible sur le site internet (www.moury-construct.be).

Le Conseil d'administration prête une attention particulière à la composition de chacun de ces Comités. Il veille à ce que les membres de chaque Comité disposent des connaissances et qualités spécifiques nécessaires pour son fonctionnement optimal.

5.2. COMITÉ D'AUDIT

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de membres non exécutifs du Conseil d'administration. Conformément à l'article 526 bis du Code des sociétés, au moins un membre du comité d'audit est un administrateur indépendant au sens de l'article 526ter et est compétent en matière de comptabilité et d'audit. Les administrateurs indépendants nommés conformément à l'art. 524, §4 du Code des sociétés avant l'entrée en vigueur de l'article 526ter du Code des sociétés, demeurent indépendants jusqu'à leur réélection ou jusqu'au 1^{er} juillet 2011 au plus tard.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil d'administration.

La présidence du Comité d'audit est assurée par un administrateur non exécutif indépendant.

Pour composer le Comité d'audit, il est tenu compte de la diversité nécessaire et de la complémentarité en matière de compétences, d'expérience et de connaissances.

La durée du mandat d'un membre du Comité d'audit ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil d'administration désigne un ou plusieurs candidats en tenant compte des besoins du groupe et conformément à la loi du 17 décembre 2008 sur le comité d'audit. Les critères à prendre en compte sont précisés en fonction des profils nécessaires et de l'évolution du groupe au moment de la nomination. Ils concerneront en tout état de cause le parcours professionnel, le sérieux et la motivation des candidats, ainsi que les compétences en matière de comptabilité et d'audit, éléments qui devront être appréciés par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit compte actuellement trois membres. Ces trois membres sont Monsieur Jean-Paul Feldbusch, Président, Monsieur Francis Lemmens et Monsieur Mersch. Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition du Conseil d'administration.

Le statut d'indépendant de Monsieur Feldbusch prend fin le 1^{er} juillet 2011. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a accepté à l'unanimité la proposition du Comité de nomination et proposera la nomination de Monsieur Barbarin comme administrateur indépendant à la prochaine assemblée générale du 24 mai 2011. En fonction de son parcours professionnel, le conseil d'administration estime que Monsieur Barbarin dispose des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit conformément à l'article 526bis du Code des sociétés. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a donc également voté à l'unanimité la nomination de Monsieur Barbarin à la fonction de président du Comité d'audit.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

RÔLE

D'une manière générale, sans préjudice des missions légales du Conseil d'administration, le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de suivi en matière de contrôle interne au sens le plus large du terme, et notamment en matière de contrôle interne du reporting financier au sein du Groupe.

Nom de l'administrateur	Présence / Nombre de séances
Mr Jean-Paul Feldbusch, Président	2/2
Mr Francis Lemmens	2/2
Mr Michel Mersch	2/2

Le Comité d'audit prend avis auprès de tous tiers s'il le juge utile ou nécessaire.

Sans préjudice des missions légales du Conseil, le Comité d'audit est au moins chargé des missions légales suivantes :

- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société
- Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire et le cas échéant par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés
- Suivi de l'audit interne
- Examen et suivi de l'indépendance du commissaire et le cas échéant du réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la société.

FONCTIONNEMENT

Le Comité d'audit se réunit chaque fois que sa mission le nécessite, et au moins deux fois par an d'une part lors de l'établissement par le Conseil d'administration des états financiers résumés intermédiaires destinés à la publication et, d'autre part, lors de l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication. La Société déroge au Code 2009 qui impose que le Comité d'audit doit se réunir au moins quatre fois par an. La taille et l'organisation du groupe ne nécessite pas la tenue de quatre réunions annuelles du Comité d'audit.

Au moins une fois par an lors de l'établissement par le Conseil d'administration des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication, le Comité d'audit rencontre le Commissaire pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la présence du Commissaire deux fois par an aux réunions du Comité d'audit.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels, des comptes consolidés et des états financiers résumés destinés à la publication.

Le Comité d'audit rend également régulièrement compte au Conseil d'administration de l'exécution de ses tâches en identifiant les questions pour lesquelles il estime qu'une action ou une amélioration est nécessaire et en faisant des recommandations sur les mesures à prendre.

Le Comité d'audit est tenu d'informer le Conseil d'administration clairement et régulièrement des évolutions importantes relatives à l'exercice de ses propres responsabilités.

Le Comité d'audit s'est réuni formellement deux fois au cours de l'année 2010.

5.3. COMITÉ DE NOMINATION

COMPOSITION DU COMITÉ DE NOMINATION

Les membres du Comité de nomination sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de nomination est composé de trois administrateurs au minimum et, en tout cas, du Président du Conseil d'administration et d'une majorité d'administrateurs indépendants. Les membres sont : Monsieur Jean-Paul Feldbusch, Monsieur Edgard Hollange et Monsieur Georges Moury.

La présidence du Comité de nomination est assurée par un administrateur non exécutif, Monsieur Jean-Paul Feldbusch.

La durée du mandat d'un membre du Comité de nomination ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le statut d'indépendant de Monsieur Feldbusch et de Monsieur Hollange prend fin le 1^{er} juillet 2011. Le prochain Conseil d'administration de la SA Moury Construct nommera parmi les administrateurs indépendants leurs remplaçants à la fonction de membre du Comité de Nomination.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE NOMINATION

RÔLE

Le Comité de nomination est responsable de la sélection de candidats administrateurs et formule des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne leur nomination.

Le Comité de nomination s'assure, de manière générale, que le processus de nomination et de réélection des membres du Conseil d'administration se déroule de manière objective et professionnelle.

Dans l'exercice de ces tâches, le Comité de nomination respecte les critères relatifs à la composition du Conseil d'administration, tels que fixés dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration.

FONCTIONNEMENT

Le Comité de nomination se réunit aussi souvent que le nécessite son bon fonctionnement et la poursuite des intérêts de la société. En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité de nomination s'est formellement réuni trois fois au cours de l'année 2010.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Jean-Paul Feldbusch, Président	3/3
Mr Georges Moury	3/3
Mr Edgard Hollange	3/3

5.4. COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Les membres du Comité de rémunération sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de rémunération est composé de trois membres non exécutif du Conseil d'administration, dont une majorité d'indépendants, qui possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

Ces trois membres sont Monsieur Jean-Paul Feldbusch, Monsieur Edgard Hollange et Monsieur Francis Lemmens.

La durée du mandat d'un membre du Comité de rémunération ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le statut d'indépendant de Monsieur Feldbusch et de Monsieur Hollange prend fin le 1^{er} juillet 2011. Le prochain Conseil d'administration de la SA Moury Construct nommera parmi les administrateurs indépendants leurs remplaçants à la fonction de membre du Comité de Rémunération.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

RÔLE

Sans préjudice des missions légales du conseil d'administration, le comité de rémunération est au moins chargé des missions suivantes :

- Formuler des propositions au conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le conseil d'administration aux actionnaires ;

- Formuler des propositions au conseil d'administration sur la rémunération individuelle des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière, y compris la rémunération variable et les primes de prestation à long terme, liées ou non à des actions, octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers, et les indemnités de départ, et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le conseil d'administration aux actionnaires ;

- Préparer le rapport de rémunération qui est inséré par le conseil d'administration dans la déclaration de Gouvernance d'entreprise ;

- Commenter le rapport de rémunération lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

FONCTIONNEMENT

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le représentant principal des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa, participe avec voix consultative aux réunions du comité de rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa.

Le Comité de rémunération s'est réuni formellement une fois au cours de l'année 2010.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Francis Lemmens	1/1
Mr Jean-Paul Feldbusch	1/1
Mr Edgard Hollange	1/1



LDZ ARCHITECTES

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes

6. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

6.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération formule des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération et les rémunérations individuelles des administrateurs, des managers exécutifs et des autres dirigeants.

La rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Le niveau et la structure des rémunérations des managers exécutifs et des autres dirigeants sont tels qu'ils permettent le recrutement, la fidélisation et la motivation de professionnels qualifiés et compétents compte tenu de la nature et de l'étendue de leurs responsabilités individuelles.

Des bonus sont octroyés aux managers exécutifs et aux autres dirigeants sur base des performances au cours de l'exercice écoulé.

6.2. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU CEO, DES MANAGERS EXÉCUTIFS, ET DES AUTRES DIRIGEANTS

Le « CEO » du Groupe est Monsieur Georges Moury. En 2010, Monsieur Georges Moury a bénéficié d'une rémunération brute de € 83 milliers, d'avantages divers à hauteur de € 39 milliers et du paiement de primes pour un plan de pension à hauteur de € 9 milliers. La rémunération globale de Monsieur Georges Moury est identique à celle de l'exercice précédent.

Les « Managers exécutifs » sont les administrateurs de sociétés du Groupe, qui ont dès lors les pouvoirs réservés aux administrateurs par le code des sociétés, ainsi que le Directeur général de la SA Bemat.

Les « Autres dirigeants » ne sont pas administrateurs et participent aux réunions régulières où se discute, en dehors du régime organisé par l'article 524bis du Code des sociétés, la direction générale des filiales et du Groupe.

Les rémunérations octroyées lors de l'exercice 2010 au CEO, aux autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs ainsi qu'aux autres dirigeants peuvent être détaillées comme suit :

En milliers d'euros	CEO	Autres administrateurs exécutifs et Managers exécutifs	Autres dirigeants
Rémunération de base	83	423	338
Rémunération variable	0	10	26
Plan de pension	9	12	9
Autres composantes de la rémunération	39	44	32

➔ La *rémunération variable* concerne des primes « CCT 90 » et des bonus octroyés sur base des performances des managers exécutifs et des autres dirigeants au cours de l'exercice écoulé.

Les règles d'octroi des primes « CCT 90 » sont indiquées dans la convention collective de travail n°90 et ont égard à des objectifs globaux et individuels en matière de présence sur le lieu du travail et gravité/fréquence des accidents sur le lieu du travail.

Les autres bonus sont octroyés sur base des performances réalisées au cours de l'exercice écoulé. Aucune règle formelle n'est établie au niveau des autres bonus qui restent à la discrétion des administrateurs exécutifs.

➔ Le *Plan de pension* concerne le montant versé par le Groupe dans le plan de pension à cotisations définies ;

➔ Les *Autres composantes* de la rémunération concernent les assurances complémentaires octroyées par le Groupe (assurance hospitalisation,...), des avantages en nature octroyés tels que la mise à disposition d'une voiture de société, d'un GSM, etc.

6.3. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

Comme indiqué ci-dessus, la rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunérations liées aux performances, telles que bonus ou formules d'intéressement à long terme, ni d'avantages en nature ou d'avantages liés à des plans de pension.

Les seules rémunérations perçues par les administrateurs non exécutifs consistent en des jetons de présence :

- ➔ de €500 pour les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité d'audit ;
- ➔ de €1 000 pour le Président du Comité d'audit.

Ces rémunérations sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les rémunérations dues aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit :

En euros	Jeton de présence au Conseil d'administration	Jeton de présence au Comité d'audit	Total
Francis Lemmens	1 500	1 000	2 500
Jean-Paul Feldbusch	1 500	2 000	3 500
Edgard Hollange	1 500	-	1 500
Michel Mersch	1 500	1 000	2 500

Le Groupe n'envisage pas modifier la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs pour les deux exercices sociaux suivants.

6.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ET LES OPTIONS SUR ACTIONS

Il n'existe aucun type de paiement fondé sur des actions au sein du Groupe.

6.5. INFORMATIONS SUR LES INDEMNITÉS DE DÉPART

Il n'existe aucune disposition contractuelle relative aux indemnités de départ.

6.6. INFORMATIONS SUR LES DROITS DE RECOUVREMENT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE

Il n'existe aucun droit octroyé quant au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées.

Construction d'un Etap Hotel et d'un centre commercial à Bruges



Construction d'un immeuble de bureaux pour Igretec à Gosselies



Commentaires sur les chiffres-clés consolidés du Groupe Moury Construct



Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

Les chiffres clés de l'état du résultat global consolidé de la SA Moury Construct (selon les normes IFRS) sont les suivants :

En milliers d'EUR	2010	2009	Var. 10-09
Chiffre d'affaires	77 223	92 090	-16,1 %
Résultat opérationnel	5 531	5 662	-2,3 %
Résultat financier	1 197	1 060	12,9 %
Résultat des participations mises en équivalence	0	0	-
Résultat avant impôts des opérations en continuité	6 728	6 722	0,1 %
Impôts sur le résultat	-2 005	-2 060	-2,7 %
Résultat après impôts des opérations en continuité	4 723	4 662	1,3 %
Résultat net des opérations en discontinuité	0	0	-
Résultat net de l'exercice	4 723	4 662	1,3 %
Autres éléments du résultat global	0	0	-
Résultat global de l'exercice	4 723	4 662	1,3 %
→ Part du Groupe	4 723	4 662	1,3 %
→ Intérêts minoritaires	0	0	-

Le résultat de l'exercice s'élève à € 4,7 millions au 31 décembre 2010 et est en hausse de 1,3 % par rapport au résultat de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires s'établit à € 77,2 millions au 31 décembre 2010 contre € 92,1 millions au 31 décembre 2009, soit une baisse de 16 % qui s'explique essentiellement par les intempéries qui ont fortement perturbé les chantiers tant en début qu'en fin d'année 2010.

Le résultat opérationnel s'élève à € 5,5 millions au 31 décembre 2010 contre € 5,7 millions atteint lors de l'exercice précédent, soit une baisse modérée de 2,3 %, d'autant plus que le résultat opérationnel 2009 était

fortement influencé par des reprises de provisions. Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / produit des activités ordinaires) s'établit à 7,0 % au 31 décembre 2010 (contre 6,1 % au 31 décembre 2009) et reste largement supérieur à la moyenne du secteur (3,1 % en 2009 - Source : Analyse financière Sector Septembre 2010).

Le résultat financier est en hausse de 12,9 % et s'élève à € 1,2 millions au 31 décembre 2010 contre € 1,1 millions au 31 décembre 2009 en fonction essentiellement de la hausse de la juste valeur des actifs financiers en portefeuille et de plus-values nettes réalisées lors de la cession de certains actifs financiers au cours de l'exercice.

Il convient de préciser que le résultat financier au 31 décembre 2010 est négativement influencé à hauteur de € 0,2 million suite à la cession des droits Tax shelter.

Les chantiers se déroulent conformément aux prévisions et toutes les filiales ont contribué positivement au résultat.

La structure financière du Groupe reste très solide puisque la « Trésorerie et équivalent de trésorerie » et les « Autres actifs financiers courant » détenus auprès d'institutions de crédit s'élèvent à € 38,0 millions au 31 décembre 2010 (soit environ € 95,8 par action) à comparer avec € 37,9 millions au 31 décembre 2009.

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes



Construction de la résidence Eugène Ysaye - Place Saint-Jacques à Liège



La contribution des filiales aux principaux chiffres clés du Groupe Moury Construct (selon les normes IFRS) est la suivante :

CONTRIBUTION DES FILIALES AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2010		2009		Var. 09-10
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier)	0	-	0	-	-
S.A. BEMAT	16637	21,5 %	12883	14,0 %	29,1 %
S.C. MOSABOIS	1000	1,3 %	1239	1,3 %	-19,3 %
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY ¹	59486	77,0 %	77892	84,7 %	-23,6 %
S.A. MOURYLUX	100	0,2 %	76	0,1 %	31,6 %
TOTAL	77223	100,0 %	92090	100 %	-16,1 %

CONTRIBUTION DES FILIALES AU RÉSULTAT GLOBAL DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2010	2009	Var. 09-10
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier)	402	234	71,8 %
S.A. BEMAT	1847	555	232,8 %
S.C. MOSABOIS	92	256	-64,1 %
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY ¹	2353	3609	-34,8 %
S.A. MOURYLUX	29	9	222,2 %
S.A. LIEGE PROMOTION (mis en équivalence)	0	0	-
TOTAL	4723	4662	1,3 %

La contribution du holding faitier au résultat global du Groupe consiste en son résultat financier diminué de ses charges opérationnelles. La hausse de cette contribution provient essentiellement de la hausse du résultat financier.

Le chiffre d'affaires de la SA Bemat est en hausse en raison du retour à un niveau d'activité normal en 2010, l'exercice 2009 ayant été particulièrement marqué par un très faible niveau d'activité. La contribution de la SA Bemat au résultat global du Groupe est en forte hausse en fonction (i) de la hausse du chiffre d'affaires, (ii) de l'amélioration des marges sur plusieurs chantiers en 2010 et (iii), de la reprise de certaines provisions décennales en fonction de la disparition du risque sous-jacent.

La baisse de l'activité ainsi que du chiffre d'affaires de Mosaboïs provient notamment de la fin du chantier de la Médiacité fin 2009.

La baisse du chiffre d'affaires de la SA Les Entreprises G Moury s'explique essentiellement par les intempéries importantes qui ont perturbé les chantiers début et fin 2010 et par la fin du chantier de la Médiacité à Liège fin 2009. La contribution de la SA Les Entreprises G Moury au résultat global du Groupe est en baisse essentiellement en fonction de la baisse du chiffre d'affaires en 2010 et du niveau important des reprises de provisions en 2009.



ARCHI 2000 - BAG - SYNTAXE

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

¹-Afin de présenter des données comparables, les contributions au chiffre d'affaires et au résultat global du Groupe des anciennes filiales Beerts Bouwwerken SA et Mosafer SC (absorbées par la SA Les Entreprises Gilles Moury le 1^{er} janvier 2010) ont été présentées de façon consolidée dans les contributions de la SA Les Entreprises Gilles Moury au 31 décembre 2009.

Commentaires sur les chiffres-clés statutaires de la SA Moury Construct



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

Les chiffres clés du compte de résultats statutaire de la SA Moury Construct (selon les normes belges) sont les suivants :

En milliers d'EUR	2010	2009	Var. 10-09
Ventes et prestations	174	218	-20,2 %
Résultat d'exploitation	-155	-71	118,3 %
Résultat financier	3599	4373	-17,7 %
Résultat exceptionnel	0	-201	-100,0 %
Résultat avant impôts	3444	4383	-21,4 %
Résultat après impôts	3444	4383	-21,4 %
Capitaux propres	33278	32053	3,8 %
Total bilan	36023	34769	3,6 %

En tant que holding faitier du Groupe Moury Construct, le compte de résultats de la société est principalement constitué de management fees facturés aux filiales du groupe (€ 160 milliers au 31 décembre 2010), de rémunérations d'administrateurs (€ 197 milliers au 31 décembre 2010), de frais de fonctionnement divers (€ 128 milliers au 31 décembre 2010), des résultats des placements de trésorerie et des frais

financiers (résultat financier de € 449 milliers au 31 décembre 2010) et des dividendes décrétés et payés par les différentes filiales en 2010 (€ 3 150 milliers au 31 décembre 2010).

Au 31 décembre 2009, on notait également une moins-value exceptionnelle de € 201 milliers liée à la cession des titres de Mosafer SC et Beerts Bouwwerken NV à la filiale Moury SA.

Modification du périmètre de consolidation

Il n'y a eu aucun changement du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2010.

Situation de conflit d'intérêt

Aucune opération ou décision visée par l'article 524 du Code des sociétés n'a eu lieu au cours de l'exercice 2010.

Indépendance et compétence du Comité d'audit

Monsieur Feldbusch est président du Comité d'audit de Moury Construct depuis sa création le 26 mai 2009. Le conseil justifie de la compétence de Monsieur Feldbusch en matière de comptabilité et d'audit par sa longue expérience professionnelle.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Sans objet.

Activité en matière de recherche et développement

Sans objet.

Indications relatives à l'existence de succursales

La filiale Les Entreprises G Moury SA possède, suite à la fusion par absorption avec effet au 1^{er} janvier 2010, deux succursales nommées « Mosafer » et « Beerts » qui regroupent les activités des deux anciennes filiales Mosafer SC et Beerts Bouwwerken SA.

Construction du restaurant de l'ULg au Sart-Tilman



Informations sur les instruments financiers utilisés par le Groupe

Le Groupe Moury Construct n'utilise pas d'instrument de couverture et ne pratique dès lors pas la comptabilité de couverture. Les risques liés aux instruments financiers auxquels fait face la SA Moury Construct sont abordés dans le point A.3.2. ci-dessus.

Propositions à l'Assemblée générale



Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège

Le Conseil d'Administration de Moury Construct SA propose à l'Assemblée Générale du 24 mai 2011 d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Le Conseil d'administration propose les affectations et prélèvements suivants	
Bénéfice de l'exercice à affecter :	+ € 3445544,51
Bénéfice reporté de l'exercice précédent :	+ € 6400386,69
Dotation à la réserve légale :	- € 172277,23
Rémunération du capital :	- € 2219705,60
Report à nouveau :	€ 7453948,37

Le dividende brut par action de € 5,6000 (soit un dividende net par action de € 4,2000 et un dividende net plus « strip VVPR » de € 4,7600), en hausse de 4 % par rapport à ce lui décrété lors de l'exercice précédent,

sera payable à partir du 17 juin 2011 contre remise du coupon n°26 au siège social et aux guichets de la Banque BNP PARIBAS FORTIS.

Événements postérieurs à la date de clôture

Sans objet.

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège



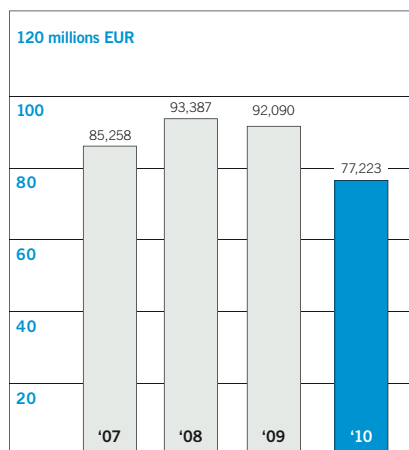
Prévisions pour 2011

Le Conseil d'administration est positif pour l'exercice 2011 en raison du démarrage de grands chantiers et du carnet de commandes qui s'élève à € 91,6 millions au 31 décembre 2010 (contre € 80,0 millions au 31 décembre 2009).

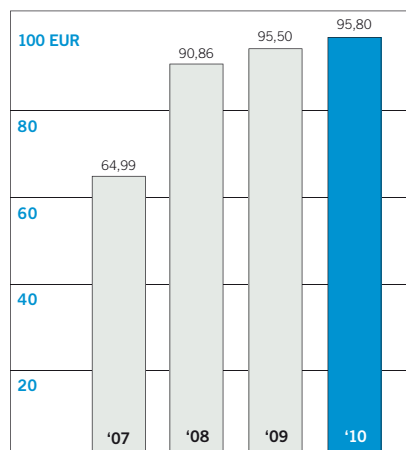
Parmi les commandes récentes nous relevons notamment la construction et la rénovation de deux immeubles de 39 appartements Quai Marcellis à Liège, la réhabilitation de l'unité de centre de protection civile à Crisnée, la rénovation de l'immeuble de AGEAS à Charleroi, la construction d'un

hôtel de police à Marche-en-Famenne, la construction de l'hôtel de ville de Montignies-Le-Tilleul, et, en société momentanée, la restauration de l'Opéra Royal de Wallonie, la construction de la patinoire olympique et la restauration du théâtre d'émulation à Liège

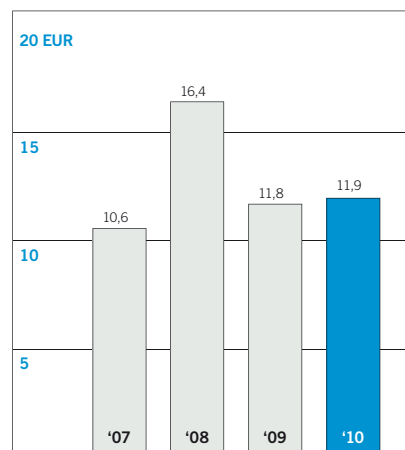
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIERS D'EUROS)



ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE¹ CONSOLIDÉE PAR ACTION (EN EUROS)



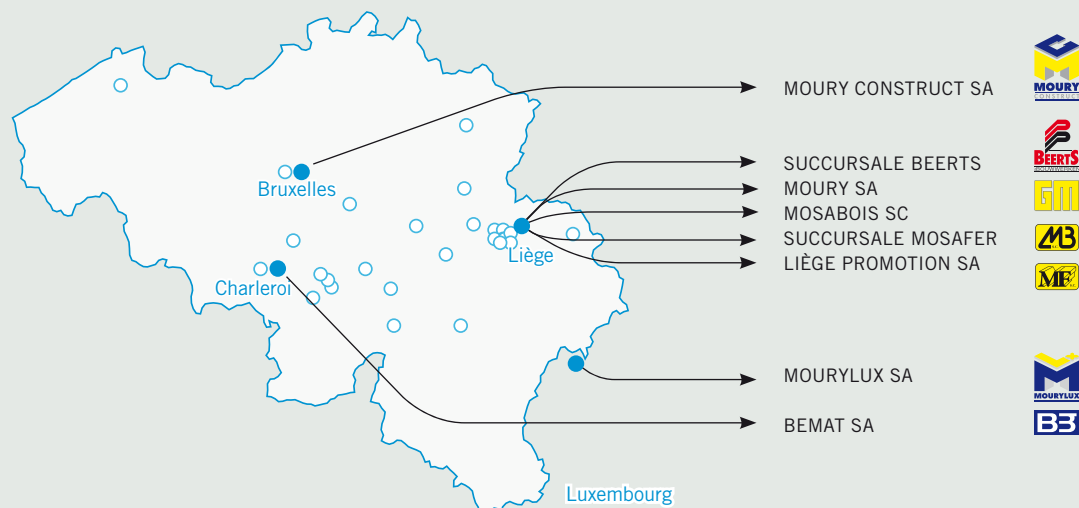
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)



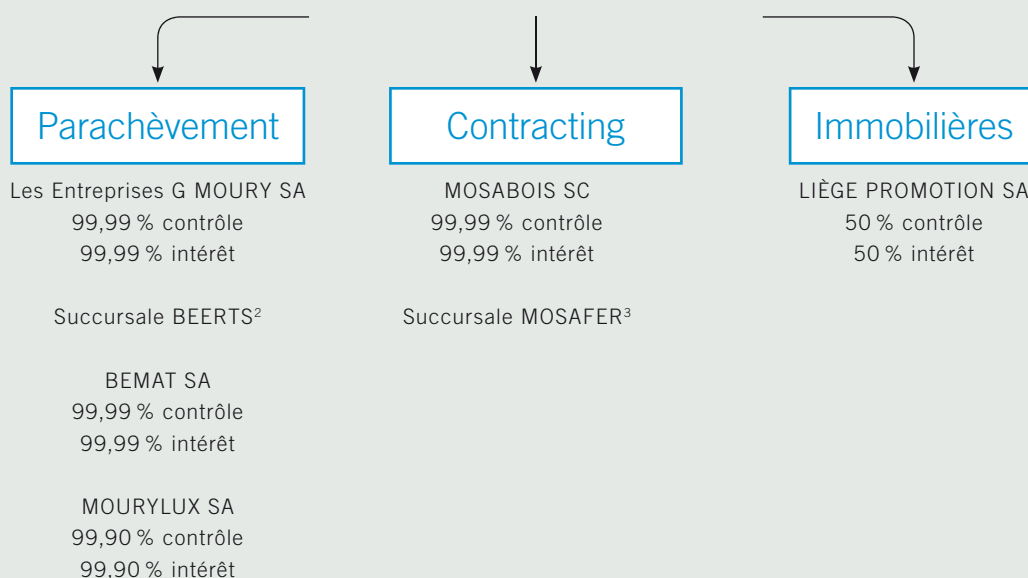
¹ — Calculé comme la somme de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et des « Autres actifs financiers courants ».

2/ ACTIVITÉS DES FILIALES DU GROUPE¹

Situation géographique



Groupe Moury Construct



1 — Les données financières présentées sous ce titre 2 ont été préparées sur base des normes comptables belges.

2 — Les activités de l'ancienne filiale Beerts Bopuwwerken SA sont logées dans une succursale « Beerts » créée à cet effet par la SA Les Entreprises G Moury le 1^{er} janvier 2010.

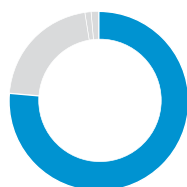
3 — Les activités de l'ancienne filiale Mosafer SC sont logées dans une succursale « Mosafer » créée à cet effet par la SA Les Entreprises G Moury le 1^{er} janvier 2010.

Les Entreprises G Moury SA



La SA les Entreprises G Moury SA est une entreprise générale de travaux publics et privés basée à Liège et principalement active dans le sud du pays. Elle est détentrice de la plus haute agrégation en matière de travaux publics bâtiments et de rénovation, classe 8D et classe 8D24, délivrée le 28 mars 2007 lui permettant de soumissionner pour des marchés publics d'un montant illimité. Via sa succursale Beerts, elle détient en outre les agrégations classe 8E et 8E1 délivrées le 22 novembre 2007 et via sa succursale Mosafer, elle détient les agrégations classe 4D7 et classe 1D20 délivrées le 18 décembre 2007.

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



Les Entreprises G Moury SA 77 %

Les Entreprises G Moury SA	77 %	Mosabois SC	1,3 %
Bemat SA	21,5 %	Mourylux SA	0,2 %

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES)

En milliers d'euros	2010	2009	Var 10-09
Ventes et prestations	60556	65687	-7,8 %
Coûts des ventes et prestations	58071	61975	-6,3 %
Résultat d'exploitation	2484	3712	-33,1 %
Résultat financier	500	703	-28,9 %
Résultat exceptionnel	83	-24	-
Résultat net avant impôts	3067	4391	-30,2 %
Résultat net après impôts	2113	3126	-32,4 %
Capitaux propres	8834	6743	31,0 %
Total du bilan	41964	39656	5,8 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Depuis 1920, année de sa création, la société s'est construite une excellente réputation dans son secteur et a accumulé les références prestigieuses. Parmi celles-ci, on note ces dernières années la rénovation de la bourse de commerce de Namur, la rénovation et l'extension de l'Hôtel Mercure de Dinant, la construction du centre d'entraînement du Standard de Liège, l'aménagement

du centre GIGA au Sart-Tilman, la construction de l'Hôtel Park Inn à Liège Airport, l'extension d'un immeuble à appartements « Home Ruhl » à Liège, la construction d'un Hall Logistique « Trilogis Park » à Bierset, la construction d'une aile supplémentaire de 7000 m² pour la Clinique Saint-Pierre à Ottignies, et la construction, en société momentanée, de la Médiacité à Liège et des nouveaux bâtiments de la RTBF à Liège.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Il convient avant toute chose de préciser que la SA Les Entreprises G Moury a absorbé la SC Mosafer et la NV Beerts Bouwwerken avec effet au 1^{er} janvier 2010. Ces deux sociétés sont donc des succursales de la SA Les Entreprises G Moury depuis le 1^{er} janvier 2010. Les données financières au 31 décembre 2010 intègrent dès lors les chiffres des succursales « Mosafer » et « Beerts ».

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman



Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège





LDZ ARCHITECTES

La SA les Entreprises G Moury s'est construite une excellente réputation dans son secteur et est actuellement en charge, en société momentanée, de la construction de la patinoire olympique, de la rénovation de l'opéra royal de Wallonie et du théâtre de l'Emulation à Liège.

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes

Nos ventes et prestations s'établissent à € 60,5 millions au 31 décembre 2010 contre € 65,7 millions au 31 décembre 2009. Cette baisse de 7,8 % provient essentiellement des intempéries qui ont fortement perturbés les chantiers au début et à la fin de l'exercice 2010 mais aussi de la fin du chantier de la Médiacité en 2009, partiellement compensé par le chiffre d'affaires de la succursale Beerts en 2010.

Le coût des ventes et prestations s'établit à € 58,1 millions au 31 décembre 2010 contre € 62,0 millions au 31 décembre 2009, soit en baisse de 6,3 %. Cette baisse provient essentiellement de la diminution des achats en fonction de la baisse des travaux effectués au cours de l'exercice.

Le résultat d'exploitation s'établit dès lors à € 2,5 millions au 31 décembre 2010 contre € 3,7 millions au 31 décembre 2009 soit en baisse de 33,1 %.

Le résultat financier s'élève à € 0,5 million au 31 décembre 2010 contre € 0,7 million au 31 décembre 2009. La baisse du résultat financier provient essentiellement du dividende de € 190 000 perçu de la SA Liège Promotion en 2009.

Le bénéfice de l'exercice avant impôts s'établit à € 3,1 millions au 31 décembre 2010 contre € 4,4 millions au 31 décembre 2009, soit une baisse de 30,2 %.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 2,1 millions au 31 décembre 2010 contre € 3,1 millions au 31 décembre 2009.

Il est important de préciser que le résultat au 31 décembre 2009 avait été négativement influencé par une hausse de € 2,1 millions de nos diverses provisions pour risques et charges alors que l'exercice 2010 est marqué par une baisse des provisions de € 0,7 million en fonction de l'évolution favorables de plusieurs litiges.

Le carnet de commandes au 31 décembre 2010 est de l'ordre de € 68,6 millions contre € 56,2 millions au 31 décembre 2009.

ACTUELLEMENT, LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- Construction d'appartements à Beaufays
- Construction d'appartements à Huy
- Construction d'appartements à Liège (Quai Marcellis)

CONSTRUCTIONS UTILITAIRES

- Construction du CPAS de Welkenraedt
- Construction des bâtiments pour Technifutur
- Construction du bâtiment de la protection civile à Crisnée
- Construction d'une crèche à Jambes
- Construction d'un hôtel de Police à Hannut
- Construction d'un hôtel de Police à Marche
- Construction d'une école de police à Laeken
- Construction d'un commissariat de police à Nivelles
- Construction d'une résidence services à Houthalen



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE :

- Construction de la patinoire sur le site de la Médiacité à Liège avec la SA BPC
- Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège avec la SA Galère et la SA Wust
- Rénovation du théâtre de l'Emulation à Liège avec la SA Galère
- Construction d'un Etap Hotel, de 130 appartements et d'un centre commercial à Bruges avec la SA Galère

Construction de la résidence Clos des charmes à Beaufays



LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2010 SONT :

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- Rénovation d'un tri postal à Liège

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- Rénovation de 42 logements à Oupeye
- Rénovation de 47 maisons à Liège
- Construction de la Résidence « Marco Polo » au Sart-Tilman
- Construction de la Résidence « Eugène Ysaye », Place Saint-Jacques à Liège

CONSTRUCTIONS UTILITAIRES

- Construction d'une maison de repos à Grez-Doiceau
- Construction d'une station service à Herstal
- Transformation de la section anatomie et dissection du CHU au Sart-Tilman
- Construction du restaurant universitaire de l'ULG au Sart-Tilman
- Construction du bloc de dialyse de l'hôpital Princesse Poala à Marche-en-Famenne
- Transformation et agrandissement de l'école Marcel Thiry à Chaudfontaine

LOISIRS

- Construction d'un club house à Forest
- Construction d'une salle polyvalente à Retinne

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

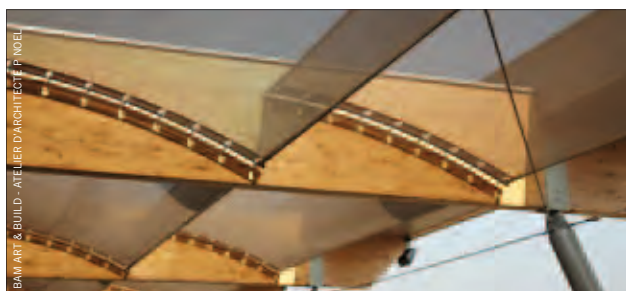




BAM ART & BUILD - ATELIER D'ARCHITECTE

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman



BAM ART & BUILD - ATELIER D'ARCHITECTE P. NOËL

Construction de la résidence Eugène Ysaye - Place Saint-Jacques à Liège



BUREAU D'ARCHITECTE BERNARD TOMBEUR

Bemat SA



La SA Bétons et Matériaux (en abrégé Bemat) est une entreprise générale de travaux publics et privés, agrégation classe 7D délivrée le 26 mai 2008, dont le siège social est établi à Gilly et qui dispose d'un siège d'exploitation à Bruxelles.

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



Bemat 21,5 %

Les Entreprises	Mosabois SC	1,3%
G Moury SA	Mourylux SA	0,2 %
Bemat SA		21,5%

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2010	2009	Var 10-09
Ventes et prestations	23026	15950	44,4 %
Résultat d'exploitation	1443	1850	-22,0 %
Résultat financier	51	152	-66,4 %
Résultat exceptionnel	-10	45	-122,2 %
Résultat avant impôts	1483	2047	-27,6 %
Résultat après impôts	1064	1301	-18,2 %
Capitaux propres	1367	1983	-31,1 %
Total du bilan	10248	9344	9,7 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Bemat SA affiche de nombreuses références récentes en matière de travaux de bureaux ou industriels privés et publics telles que la construction d'un immeuble de bureaux pour compte des Mutualités Socialistes à Frameries (2006), la construction d'un hall relais à Montignies sur Sambre, la transformation et

l'aménagement de l'extension du site « Forem Logistique Hainaut » (2007), la construction d'un nouveau service de radiothérapie et néonatalogie pour le CHU Tivoli à La Louvière, la construction de plusieurs bâtiments administratifs et techniques notamment pour compte de la société Ardoise et Matériaux et pour compte de Igretec (2008). La construction de deux halls relais pour compte d'Igretec et la construction de 32 logements pour compte du CPAS de Charleroi (2009).

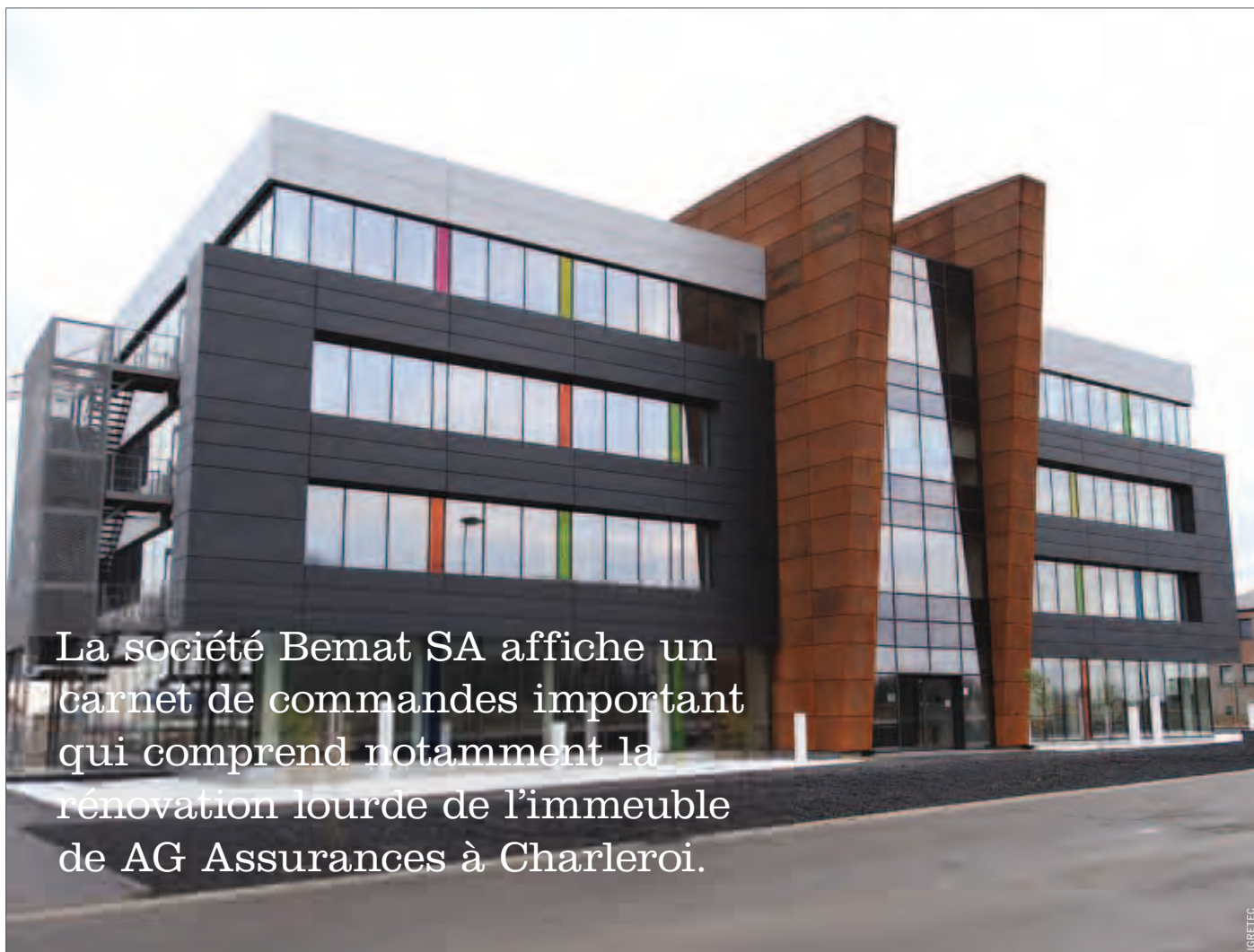
En 2010, relevons, entre autre, la construction d'un centre d'approvisionnement et de transport pour compte de la SWDE à Jodoigne et la construction de 30 logements pour compte du Versant Est à Montignies-sur-Sambre.

Construction d'un immeuble de bureaux pour Igretec à Gosselies



Construction de 30 logements à Montignies-sur-Sambre





La société Bemat SA affiche un carnet de commandes important qui comprend notamment la rénovation lourde de l'immeuble de AG Assurances à Charleroi.

IGRETEC

Construction d'un immeuble de bureaux pour Igretec à Gosselies

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Les ventes et prestations s'établissent à € 23 026 en milliers au 31 décembre 2010 contre € 15 950 en milliers au 31 décembre 2009, soit en hausse de 44,4 %. Le coût des ventes et prestations s'établit à € 21 583 en milliers au 31 décembre 2010 contre € 14 100 en milliers au 31 décembre 2009, soit en hausse de 53,1 %. Le résultat d'exploitation s'établit à € 1 443 milliers au

31 décembre 2010 contre € 1 850 milliers au 31 décembre 2009 soit en baisse de 22,0 %. La diminution du résultat d'exploitation en 2010 s'explique par les règles d'évaluation en vigueur en Belgique. Celles-ci définissent que les résultats des chantiers ne sont pris en compte qu'à la date de réception provisoire. Or plusieurs chantiers importants seront réceptionnés début 2011. La marge d'exploitation reste bonne avec un ratio « résultat d'exploitation/chiffre d'affaires » passant de 12,46 (en 2009) à 11,66 (en 2010).

Le résultat financier s'élève à € 51 en milliers au 31 décembre 2010 contre € 152 en milliers au 31 décembre 2009. La baisse des taux d'intérêts en 2010 explique la diminution du résultat financier.

Le résultat net avant impôts s'établit à € 1 483 en milliers au 31 décembre 2010 contre € 2.047 en milliers au 31 décembre 2009, soit une baisse de 27,6 %. Le carnet de commandes au 31 décembre 2010 est de l'ordre de € 20,3 millions contre € 21,7 millions au 31 décembre 2009.

Construction de 30 logements à Montignies-sur-Sambre



BUREAU D'ARCHITECTE J.M. MORIAUX

Construction de 30 logements à Montignies-sur-Sambre



BUREAU D'ARCHITECTE J.M. MORIAUX



Construction d'un immeuble de bureaux pour Igretec à Gosselies

ACTUELLEMENT, LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET UTILITAIRES

- Rénovation lourde de l'immeuble du centre AG Assurances à Charleroi
- Construction d'un commissariat à Grez-Doiceau
- Rénovation de l'Hôtel de ville du Roeulx

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES

- Construction d'un centre de recherches et de formation en matériaux composites et en plasturgies à Gosselies
- Construction d'un bâtiment pour l'accueil de Spin Off en biotechnologie à Gosselies
- La construction d'un hall relais sur le parc Scientifique Crealys des Isnes

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- Rénovation de 32 appartements à Anderlues
- Mise en conformité de la maison de repos et de soins Sart Allet à Chatelineau

LOISIRS

- Construction d'un Hall omnisports à Erquelinnes

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE

- Rénovation de 44 appartements à la Cité des Gayolles à Gilly

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2010 SONT :

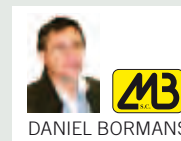
CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES

- Construction d'un centre d'approvisionnements et de transport pour le compte de la SWDE à Jodoigne
- Construction de halls relais à Isnes
- Construction d'un hall à Jumet pour compte de Sodial S.A.

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

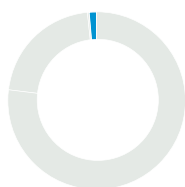
- Construction de 30 logements à Montignies-sur-Sambre

MOSABOIS SC



La SC Menuiserie Mosane (en abrégé Mosaboïs) est une entreprise de menuiserie qui détient les agréments D5 de classe 5 et D4 de classe 2, délivrés le 17 mars 2008. Le siège social est établi à Bressoux.

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



Mosaboïs 1,3 %

Les Entreprises	Mosaboïs SC	1,3 %
G Moury SA	Mourylux SA	0,2 %
Bemat SA		21,5 %

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2010	2009	Var 10-09
Ventes et prestations	1 773	2 438	-27,3 %
Résultat d'exploitation	143	377	-62,1 %
Résultat financier	2	2	0,0 %
Résultat exceptionnel	4	0	-
Résultat avant impôts	149	379	-60,7 %
Résultat après impôts	105	257	-59,1 %
Capitaux propres	498	500	-
Total bilan	996	1 199	-16,9 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La SC Mosaboïs a pour activité principale la fabrication et la pose de menuiseries en bois pour bâtiments et l'isolation thermique et acoustique. Elle travaille principalement pour le Groupe Moury Construct.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Le résultat d'exploitation s'établit à € 143 milliers contre € 377 milliers l'exercice précédent et le bénéfice de l'exercice s'élève à € 105 milliers contre € 257 milliers l'exercice précédent. Ces baisses trouvent essentiellement leur origine dans les travaux importants réalisés au cours de l'exercice précédent sur le chantier La Médiacité à Liège.

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège





ARCHI 2000 - BAG - SWNTAXE

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

En 2010, Mosabois a réalisé 43 % de son chiffre d'affaires avec le Groupe Moury Construct.

Le carnet de commandes au 31 décembre s'élève à € 1 255 milliers (contre € 312 milliers au 31 décembre 2009).

LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

- Menuiserie intérieure des bâtiments de la RTBF de Liège sur le site de la Médiacité
- Menuiserie intérieure d'une salle d'étude pour la faculté des sciences et d'un laboratoire d'analyse pour l'ULG
- Menuiserie intérieure des bâtiments du GIGA

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RECEPTIONNÉS EN 2010 SONT :

- Menuiserie intérieure et extérieure pour le restaurant de l'Université de Liège
- Menuiserie extérieure d'un immeuble à appartements à Ans
- Menuiserie intérieure pour le département zoologie de l'Université de Liège
- Menuiserie intérieure et extérieure pour la Croix-Rouge de Namur.

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes



LD2 ARCHITECTES

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes



LD2 ARCHITECTES



BAM ART & BUILD - ATELIER D'ARCHITECTE P. NOEL

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2011 a décidé de réduire le capital de € 130 000 afin d'adapter le capital social de la société à l'étendue de ses activités, tout en conservant un niveau de fonds propres suffisant pour conserver l'agrégation D5 classe 5.

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes



LDB ARCHITECTES

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

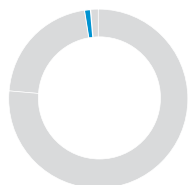


BAM ART & BUILD - ATELIER D'ARCHITECTE P. NOEL

MOURLUX SA



QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



Mourylux 0,2 %

Les Entreprises	Mosabois SC	1,3 %
G Moury SA	Mourylux SA	0,2 %
Bemat SA		21,5 %

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES LUXEMBOURGEOISES)

En milliers d'euros	2010	2009	Var 10-09
Ventes et prestations	340	331	3,0 %
Résultat d'exploitation	38	9	ns
Résultat financier	1	1	0 %
Résultat avant impôts	39	9	ns
Résultat après impôts	28	9	ns
Capitaux propres	345	317	8,8 %
Total bilan	406	391	3,8 %
Total bilan	489	500	-2,2 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Entreprise générale de travaux publics et privés, la SA Mourylux est reprise dans le périmètre de consolidation du Groupe Moury Construct depuis l'exercice 1998. Elle présente notamment comme référence la transformation et l'agrandissement des thermes à Mondorf-les-Bains ainsi que la réalisation d'une brasserie pour compte de la Brasserie Inbev à Diekirch.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Conformément aux conventions de prestations de services intragroupes, la SA Mourylux fournit aux filiales du Groupe conseils et assistance divers.

Domaine Thermal de Mondorf.



Liège promotion SA

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2010	2009	Var 10-09
Ventes et prestations	0	0	-
Résultat d'exploitation	-1	-2	50,0 %
Résultat financier	3	2	50,0 %
Résultat avant impôts	1	0	-
Résultat après impôts	1	0	-
Capitaux propres	275	275	-
Total bilan	880	379	132,2 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La SA Liège Promotion n'a aucune activité depuis de nombreuses années. L'exercice 2010 a toutefois été marqué par l'acquisition d'un terrain afin d'y développer un projet immobilier.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

La hausse du bilan provient essentiellement de l'acquisition du terrain afin d'y développer un projet immobilier.

La SA Liège Promotion est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe Moury Construct.



Construction de la résidence Clos des charmes à Beaufays

Construction de la résidence Clos des charmes à Beaufays



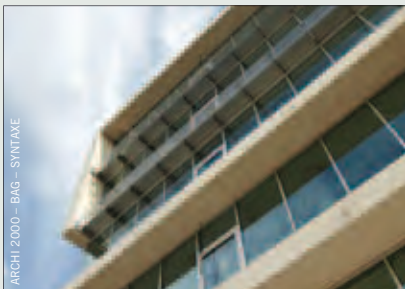


ARCHI 2000 - BAG - SYNTAXE

Rapport financier

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège



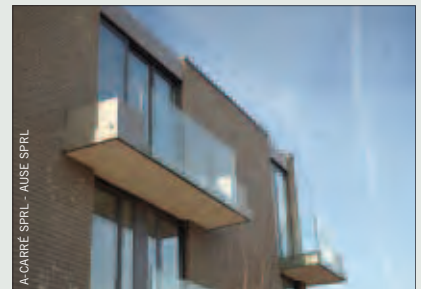
ARCHI 2000 - BAG - SYNTAXE

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman



BAM ART & BUILD - ATELIER D'ARCHITECTE P. NOEL

Construction de la résidence Clos des charmes à Beaufays



A-CARRE SPRL - AUSE SPRL

États financiers consolidés (IFRS)¹

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'EUR	Notes	2010	2009
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	6	78 518	92 904
→ Chiffre d'affaires		77 223	92 090
→ Autres produits des activités ordinaires		1 295	814
CHARGES OPÉRATIONNELLES (-)		72 987	87 240
→ Achats		59 207	75 171
→ Charges de personnel		12 118	12 795
→ Dotation aux amortissements	10, 11	847	857
→ Annulation amortissement		0	0
→ Dotation, reprise (-) et utilisation (-) de provisions	22	290	-2 531
→ Dotation et reprise de perte de valeur		-32	41
→ Autres charges opérationnelles	7	557	907
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		5 531	5 662
RÉSULTAT FINANCIER	8	1 197	1 060
→ Produits financiers		2 205	1 342
→ Charges financières (-)		1 008	282
RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	13	0	0
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		6 728	6 722
→ Impôts sur le résultat (-)	14	2 005	2 060
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS DES OPÉRATIONS EN CONTINUITÉ		4 723	4 662
RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS EN DISCONTINUITÉ		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		4 723	4 662
→ Autres éléments du résultat global		0	0
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		4 723	4 662
→ Part du Groupe		4 723	4 662
→ Intérêts minoritaires		0	0
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE PAR ACTION	9		
Nombre d'actions de base (en nombre d'actions)		396 376	396 376
Nombre d'actions diluées (en nombre d'actions)		396 376	396 376
Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action de base (en EUR)		11,9	11,8
Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action diluée (en EUR)		11,9	11,8

1 — Les chiffres publiés peuvent présenter des différences liées aux arrondis.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF (en milliers d'EUR)	Notes	2010	2009
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles et goodwill	10	11 305	11 305
Immobilisations corporelles	11	4 588	4 317
➔ Terrains et constructions		1 155	1 169
➔ Installations, machines et outillage		2 341	2 189
➔ Véhicules, mobilier et matériel de bureau		1 093	956
➔ Immobilisations corporelles en cours de production		0	3
Actifs non courants détenus en vue de leur vente	12	48	93
➔ Actifs financiers non courants		48	93
Participations mises en équivalence	13	137	137
Actifs d'impôts différés	14	0	0
Autres immobilisations financières	15	1 240	2 538
➔ Actions		104	101
➔ Titres, autres que des actions		0	1 347
➔ Autres actifs financiers		1 136	1 090
Clients et autres débiteurs non courants	16	1 791	2 323
Total des actifs non courants		19 110	20 713
ACTIFS COURANTS			
Stocks et contrats de construction	17	1 495	2 212
Clients et autres débiteurs courants	18	20 020	19 467
➔ Clients		13 875	13 277
➔ Autres débiteurs		6 145	6 190
Autres actifs courants		380	128
Autres actifs financiers courants	15	7 761	1 856
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	30 191	35 998
Total des actifs courants		59 847	59 661
TOTAL DE L'ACTIF		78 957	80 374

PASSIF (en milliers d'EUR)	Notes	2010	2009
-----------------------------------	--------------	-------------	-------------

CAPITAUX PROPRES			
Capital	20	23 745	23 745
Réserves consolidées		20 047	17 459
Actions propres (-)		3	3
Capitaux propres du Groupe		43 789	41 201
Intérêts minoritaires		1	1
Total des capitaux propres		43 790	41 202

PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières	16, 23	1 388	1 851
Produits différés non courants	21	5	27
Provisions non courantes	22	4 681	4 391
Passifs d'impôts différés	14	4 264	3 753
Autres passifs non courants	23	1	10
Total des passifs non courants		10 339	10 032

PASSIFS COURANTS			
Dettes financières	23	463	926
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	23	14 448	16 244
Passifs d'impôts exigibles	23	489	316
Autres passifs courants	23	9 428	11 654
Autres créditeurs		0	0
Total des passifs courants		24 828	29 140

TOTAL DU PASSIF		78 957	80 374
------------------------	--	---------------	---------------

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'EUR	Notes	2010	2009
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat du Groupe		4 723	4 662
Résultat des Tiers		0	0
Résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
Dividendes de sociétés mises en équivalence		0	190
Dotations aux amortissements	10, 11	847	858
Réductions de valeur actées	15	127	41
Reprises de réductions de valeur	15	-385	0
Variation des provisions	22	290	-2 531
Autres variations de la juste valeur des actifs financiers	15	-247	-49
Plus-values sur cessions d'actifs		-654	-59
Moins-values sur cessions d'actifs		315	445
Moins-values sur cessions de droits tax shelter	8	225	30
Utilisations de subsides d'investissements	6	-22	-21
Transferts et prélèvements d'impôts différés	14	512	-58
➔ Marge brute d'autofinancement		5 731	3 508
Variation du besoin en fonds de roulement		-4 265	2 057
Flux de trésorerie nets relatifs à l'exploitation		1 466	5 565
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	10	-1	-12
Acquisitions d'immobilisations corporelles	11	-1 177	-901
Acquisitions d'immobilisations financières	15	-117	-13
Cessions d'immobilisations corporelles		44	227
Cessions d'immobilisations financières	15	68	80
Flux de trésorerie nets relatifs aux investissements		-1 183	-619
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Variation nette des placements en actifs financiers divers	15	-4 088	11 589
Plus-values réalisées suite à la cession d'actifs financiers	8	643	0
Moins-values réalisées suite à la cession d'actifs financiers	8	-298	0
Moins-values réalisées suite à la cession de droits tax shelter	8	-225	-30
Rachat d'actions propres		0	0
Variation des emprunts et prêts		-9	-70
Nouveaux subsides		0	0
Dividendes versés par la société mère		-2 113	-2 035
Dividendes versés aux Tiers		0	0
Flux de trésorerie nets relatifs au financement		-6 090	9 454
Variation de trésorerie		-5 807	14 400
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19		
Début d'exercice		35 998	21 598
Fin d'exercice		30 191	35 998
Variation		-5 807	14 400

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'EUR	Capital	Réserves consolidées	Actions propres	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
31 décembre 2008	23 745	14 832	-3	38 574	2	38 576
Réduction de capital						
Résultat de l'exercice 2009		4 662		4 662		4 662
Dividendes distribués		- 2 035		- 2 035		- 2 035
Variation du périmètre						
Autres variations					- 1	- 1
31 décembre 2009	23 745	17 459	-3	41 201	1	41 202
Réduction de capital						
Résultat de l'exercice 2010		4 723		4 723		4 723
Dividendes distribués		- 2 136		- 2 136		- 2 136
Variation du périmètre						
Autres variations						
31 décembre 2010	23 745	20 047	-3	43 789	1	43 790

Notes aux états financiers consolidés

1 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Moury Construct SA est une société de droit belge dont le siège social est situé à 1160 Bruxelles, Avenue J. Génicot 18 sous le numéro d'entreprise 0413821301.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 mars 2011. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés, et ce, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 24 mai 2011.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'informations financières internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union européenne et applicables le 31 décembre 2010.

3 RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION APPLICABLES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

3.1. PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs financiers désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global qui sont repris à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire. Les chiffres publiés peuvent présenter des différences liées aux arrondis.

Les instruments de capitaux propres sont valorisés au coût historique si ces instruments de capitaux propres n'ont pas de cotation publiée sur un marché actif et si d'autres méthodes d'estimation raisonnable pour déterminer la juste valeur sont clairement inappropriées ou inapplicables.

3.2. RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DANS LES PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2010 sont les mêmes que ceux utilisés dans la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception de l'adoption des normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- ➔ IFRS 3 Regroupements d'entreprises (révisée en 2008) (applicable à la comptabilisation des regroupements d'entreprises pour lesquels la date de l'accord est à compter du commencement de la première période annuelle ouverte à compter du 1^{er} juillet 2009)
- ➔ Améliorations aux IFRS (2008-2009) (normalement applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010)
- ➔ Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Exemptions additionnelles (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010)
- ➔ Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Exemptions liées à IFRS 7 (normalement applicables prospectivement pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010)
- ➔ Amendements à IFRS 2 Paiement fondé sur des actions (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010)
- ➔ Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Exemptions liées à IFRS 7 (normalement applicable prospectivement pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010)
- ➔ Amendements à IFRS 8 Secteurs opérationnels (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010)
- ➔ Amendements à IAS 27 États financiers consolidés et individuels (révisée en 2008) (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009)
- ➔ Amendements à IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation – Éléments de couverture éligibles (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009)
- ➔ IFRIC 12 Accords de concession de services (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} avril 2009)
- ➔ IFRIC 16 Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009)
- ➔ IFRIC 17 Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2009)
- ➔ IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2009)

- ➔ IFRIC 19 éteindre des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010)

L'adoption des modifications des normes et des interprétations listée ci-dessus est sans effet significatif sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au premier janvier 2011 :

- ➔ IFRS 9 Instruments financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- ➔ Améliorations aux IFRS (2009-2010) (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011)
- ➔ Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Forte hyperinflation et élimination des dates fixes pour les premiers adoptants (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011)
- ➔ Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Décomptabilisation (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011)
- ➔ Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat – Impôt différé : Recouvrement de la valeur comptable d'un actif (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012)
- ➔ Amendements à IAS 24 Informations relatives aux parties liées (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011). Cette norme remplace IAS 24 Informations relatives aux parties liées publié en 2003.
- ➔ Amendements à IAS 32 Instruments financiers : Présentation – Classement des émissions de droits (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2010)

- ➔ IFRIC 19 Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010)

- ➔ Amendements à IFRIC 14 IAS 19 – Le plafonnement d'un actif au titre des prestations définies, les obligations de financement minimum et leur interaction – Avances d'une obligation de financement minimum (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011)

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

3.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS SIGNIFICATIFS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations réalisées à chaque date de reporting reflètent les conditions existantes à ces dates (prix du marché, taux d'intérêts, taux de change...).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le Groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas et basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la durée du contrat et peuvent engendrer des variations sur les résultats futurs.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et des taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison et les estimations des conclusions des litiges et contentieux en cours.

3.4. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Moury Construct SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupes, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

3.5. FILIALES

Les filiales sont les sociétés dans lesquelles Moury Construct détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou encore dans lesquelles elle détient le pouvoir, directement ou indirectement de contrôler la politique financière et opérationnelle avec comme objectif d'obtenir des avantages de ses activités. La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce, jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Lorsqu'il y a un changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date où le Groupe Moury Construct perd le contrôle.

3.6. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont portées dans l'état de la situation financière à la valeur la plus basse entre celle obtenue par la méthode de la mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du Groupe dans le résultat des entreprises associées est portée dans l'état du résultat net.

Les états financiers des entreprises associées sont préparés à la même date de clôture que celle de la société mère et sur base de principes comptables similaires.

Coentreprises

Les sociétés momentanées sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les états financiers des coentreprises sont préparés à la même date de clôture que celle de la société mère et sur base de principes comptables similaires.

3.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des « Goodwills » sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations de valeur. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

	Taux	Valeur résiduelle
Logiciels	100 %	0 %

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

3.8. GOODWILL

Le « Goodwill » représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables ainsi que des passifs éventuels.

Le « Goodwill » n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation annuel à la date de clôture (ou à une date antérieure s'il existe des indices de perte de valeur) afin de déterminer s'il existe une indication qu'il a perdu de sa valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est alors estimée.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est basée sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux futurs estimés de trésorerie. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs estimés de trésorerie sont actualisés en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois l'intérêt du marché actuel (OLO 10 ans) et les risques spécifiques liés à l'actif (prime de risque, spread, bêta, prime d'illiquidité).

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable du goodwill dépasse la valeur recouvrable de ses unités génératrices de trésorerie. Les dépréciations sont enregistrées au compte de résultats.

Si la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables ainsi que des passifs éventuels de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent (« goodwill négatif ») est comptabilisé immédiatement dans l'état du résultat net. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur recouvrable est comptabilisé dans l'état du résultat net de l'exercice au cours duquel la perte a été constatée.

3.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments corporels détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou services, ou à des fins administratives dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont reprises à leur coût d'acquisition historique diminué des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations de valeur. Le coût historique inclut le prix d'achat d'origine et les coûts accessoires directs comme par exemple les taxes non recouvrables, les frais d'installation ou le transport.

Les dépenses ultérieures éventuelles ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif auquel ils ont trait, ou les dépenses effectuées afin de maintenir les avantages futurs attendus du niveau normal de performance sont comptabilisés directement en charges. Par contre, les dépenses de remplacement des composants essentiels sont comptabilisées comme immobilisations dès que les critères définissant les éléments d'actif sont rencontrés. Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire prorata temporis sur base d'une estimation de la durée d'utilité de l'immobilisation en question. Une autre méthode d'amortissement peut être utilisée à condition qu'elle reflète de manière plus appropriée le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont générés. Lors de chaque clôture, le Groupe procède à une analyse des immobilisations corporelles et de leur valeur résiduelle.

Les réévaluations postérieures à la comptabilisation initiale concernent uniquement les terrains et proviennent de la transition aux normes IAS-IFRS.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux suivants et en tenant compte des valeurs résiduelles suivantes :

	Taux	Valeurs résiduelles
➤ terrains	Néant	
➤ bâtiments industriels	3 %	10 %
➤ bâtiments administratifs	2 %	10 %
➤ gros matériel de chantier	12,5 %	10 %
➤ petit matériel de chantier	33 %	5 %
➤ camions rudes utilisations	25 %	10 %
➤ camions routiers	20 %	10 %
➤ camionnettes et autobus	25 %	10 %
➤ voitures	20 %	10 %
➤ matériel fixe d'atelier	10 %	10 %
➤ matériel de bureau	20 %	5 %
➤ mobilier de bureau	10 %	5 %
➤ outillage	100 %	0 %

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou les unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeurs sont enregistrées dans l'état du résultat net.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès qu'aucun bénéfice économique futur n'est plus attendu du bien. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

3.10. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des biens détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Les immeubles de placement se distinguent d'un bien immobilier occupé par son propriétaire ou preneur en ce sens qu'il génère des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif de l'état de la situation financière. Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût et ensuite selon le modèle du coût selon les dispositions de l'IAS 16 (Immobilisations corporelles) relative à ce modèle.

3.11. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE ET DE LOCATION-FINANCEMENT

Un contrat de location-financement est un contrat de location avec transfert au locataire de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont définis comme des contrats de location simple. L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

Locations financières

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs du Groupe au plus bas de la valeur actualisée des paiements futurs minima et de leur juste valeur à la date d'acquisition. La dette envers le bailleur relative à cet actif est reprise dans l'état de la situation financière en tant qu'emprunt de location-financement. Les charges financières qui représentent la différence entre l'entière des obligations de location et la valeur des actifs loués lors de leur comptabilisation initiale sont portées à l'état du résultat net sur la durée du contrat de location. Ces charges sont réparties sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période comptable.

Locations simples

Les paiements relatifs à des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

3.12. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LEUR VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera recouvrée principalement par sa vente plutôt que par son utilisation continue. Cet actif doit être disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Cet actif est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs ne sont plus amortis.

3.13. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. Le coût d'acquisition des stocks comprend les coûts des matières directes, les coûts directs de salaires ainsi que les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Lorsque l'identification spécifique n'est pas possible, le coût est déterminé sur base de la méthode du coût moyen pondéré.

À chaque date de clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour la réalisation de la vente.

3.14. CONTRATS DE CONSTRUCTION

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat et les coûts du contrat sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture.

Le degré d'avancement des travaux est déterminé sur base de l'avancement, en termes physiques, d'une partie du travail convenu dans le contrat : tous les travaux font l'objet d'un état d'avancement mensuel quantitatif approuvé par le maître de l'ouvrage. Les produits du contrat sont comptabilisés dans l'état du résultat net des exercices au cours desquels les travaux sont exécutés.

Les produits du contrat comprennent :

- ➔ le montant initial des produits convenus dans le contrat ;
- ➔ les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations (dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et où elles peuvent être évaluées de façon fiable).

Les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net des exercices au cours desquels les travaux auxquels ils se rattachent sont exécutés.

Les coûts du contrat comprennent :

- ➔ les coûts directement liés au contrat concerné ;
- ➔ les coûts attribuables à l'activité de contrats en général et qui peuvent être affectés au contrat ;
- ➔ tous autres coûts qui peuvent être spécifiquement facturés au client selon les termes du contrat.

Ces coûts peuvent être diminués de tout produit incident qui n'est pas inclus dans les produits du contrat, tels que les primes d'assurances et participations au compte « prorata » refacturées aux sous-traitants.

Dans le cas où la prévision du résultat final d'un chantier fait ressortir une perte, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour perte pour contrat déficitaire sont présentées au passif de l'état de la situation financière.

Les paiements partiels reçus dans le cadre de contrat de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif de l'état de la situation financière en avances et acomptes reçus.

3.15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

Les actifs financiers en portefeuille qui sont détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Leur juste valeur est déterminée sur base des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs (niveau 1 selon IFRS7).

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers non cotés :

- ➔ concernant les participations dans des sociétés non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la juste valeur repose sur le coût d'acquisition historique ajusté en fonction des pertes de valeur éventuelles ;
- ➔ concernant les créances commerciales, les dettes commerciales et les autres actifs et passifs financiers, les valeurs portées dans l'état de la situation financière correspondent approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur courte maturité.

Comptabilisation initiale et décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé dans l'état de la situation financière le jour du règlement lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration. Une dette financière est sortie de l'état de la situation financière lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

Actifs financiers

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION ET À LEUR JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET

Les actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état du résultat net relèvent de cette catégorie. Les profits et les pertes sont constatés dans l'état du résultat net.

PRÊTS ET CRÉANCES

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans l'état du résultat net lorsque les prêts et les créances sont sortis de l'état de la situation financière ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement. Les créances commerciales et les autres créances à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable.

Une perte de valeur sur créances commerciales et sur autres créances à court terme est constatée dans l'état du résultat net lorsque leur valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle des estimations des flux de trésorerie futurs. La perte de valeur est évaluée sur une base individuelle. Les créances commerciales et les autres créances à court terme sont présentées dans l'état de la situation financière nette de toute perte de valeur cumulée.

PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans l'état du résultat net lorsque les placements détenus jusqu'à leur échéance sont sortis de l'état de la situation financière ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (à l'exclusion de pertes futures attendues non encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (soit le taux d'intérêt calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé dans l'état du résultat net. Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée doit être reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultats pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation. Toute reprise ultérieure de dépréciation est comptabilisée dans l'état du résultat net. En ce qui concerne les créances, une provision pour dépréciation est effectuée lorsqu'il existe des indications objectives (telles que la probabilité d'insolvabilité ou des difficultés financières importantes dans le chef du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de récupérer tous les montants dus dans les conditions initiales de la facture.

La valeur comptable de la créance est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Les créances dépréciées font l'objet d'une décomptabilisation lorsqu'elles sont réputées irrécouvrables.

DETTES FINANCIERES

Prêts et emprunts productifs d'intérêts

Les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés en produits et charges lorsque les dettes sont sorties de l'état de la situation financière, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Dettes commerciales et autres dettes à court terme

Les dettes commerciales et les autres dettes à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulés sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable.

3.16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts à vue, les dépôts à court terme de moins de 3 mois, ainsi que des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de fluctuation de valeur.

Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur courte maturité.

3.17. PERTES DE VALEUR

À chaque date de reporting, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'importance de cette perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de la poursuite de l'utilisation d'un actif.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuellement, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif appartient. S'il est estimé que la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Cette perte de valeur est immédiatement comptabilisée en charges. Lorsqu'une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs n'a plus de raison d'être, la dépréciation enregistrée sur cet actif (ou sur cette unité génératrice de trésorerie) est reprise afin de ramener cet actif à une valeur correspondant à la nouvelle évaluation de sa valeur recouvrable.

Cependant, la valeur comptable d'un actif ne peut excéder, suite à la reprise d'une perte de valeur, la valeur comptable que celui-ci aurait eue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en produits.

Qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, le Groupe effectue annuellement un test de perte de valeur pour les goodwill.

Une perte de valeur enregistrée sur un goodwill ne fera jamais l'objet de reprise au cours d'un exercice suivant.

3.18. ACTIONS PROPRES

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans l'état du résultat net lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique « Actions propres » et présentées en déduction du total des capitaux propres.

3.19. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le Groupe.

3.20. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Des provisions sont comptabilisées dès que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés qui engendrera une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques afin d'éteindre cette obligation et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant enregistré en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture de l'état de la situation financière. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le calcul des provisions est déterminé en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent, et le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Les provisions correspondent essentiellement à des provisions pour pertes à terminaison et des provisions dans le cadre de litiges ou contentieux.

Les provisions pour « pertes à terminaison » (contrat déficitaire) concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat négatif, ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges concernent pour l'essentiel des litiges avec des clients, des sous traitants, des co-traitants ou des fournisseurs.

Les provisions pour «restructuration» sont comptabilisées lorsque le Groupe a établi un programme détaillé pour la restructuration et dès que celui-ci a été communiqué aux parties concernées. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais font l'objet d'une information dans les annexes aux états financiers consolidés.

3.21. PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le Groupe participe à un plan de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est garanti par la compagnie d'assurance. Les contributions à ce plan de pension à cotisations définies sont dès lors reconnues comme une dépense dans l'état du résultat net au moment où elles sont exposées. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est fourni au personnel.

3.22. RECONNAISSANCE DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les revenus sont reconnus dans la mesure où il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise et que le montant peut être estimé de manière fiable.

Les produits du contrat de construction sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (selon la méthode du pourcentage d'avancement).

Une modification du contrat de construction peut entraîner une augmentation ou une diminution des produits du contrat.

Une modification est une instruction donnée par le client en vue d'un changement dans l'étendue des travaux à exécuter au titre du contrat. Une modification est incluse dans les produits du contrat lorsqu'il est probable que le client approuvera la modification et que le montant des produits résultant de cette modification peut être évalué de façon fiable. Les revenus liés à la vente des biens immobiliers sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés de façon substantielle à l'acheteur et qu'il existe une preuve évidente d'un accord, que la livraison a eu lieu, que la rémunération est déterminée et déterminable, et que l'encaissement est probable.

3.23. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques en capital sont initialement reconnues dans l'état de la situation financière en tant que produits différés non courants dès qu'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées à l'octroi des subventions et que celles-ci seront encaissées. Ensuite, elles sont comptabilisées en produits au rythme de l'amortissement de l'actif auquel elles se rapportent.

3.24. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés dans l'état du résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

3.25. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat reprend l'impôt courant et l'impôt différé.

L'impôt courant est le montant des impôts exigibles (ou récupérables) sur le bénéfice (ou la perte) d'un exercice.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode bilantaire basée sur les décalages temporels résultant de différences entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les comptes consolidés et la base fiscale utilisée pour le calcul du bénéfice imposable.

L'impôt différé est débité ou crédité dans l'état du résultat net, sauf s'il concerne des éléments qui ont été crédités ou débités directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est également débité ou crédité dans les capitaux propres.

En principe, les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables alors que les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles que dans la mesure où il est probable que celles-ci pourront être imputées à l'avenir sur un bénéfice imposable au titre :

- ➔ de différence temporelle déductible ;
- ➔ du report en avant de pertes fiscales non utilisées ;
- ➔ du report en avant de crédits d'impôts non utilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires sont associées à un goodwill (ou goodwill négatif) ou générées lors de la comptabilisation initiale (autrement que lors d'un achat ou d'un regroupement d'entreprises) d'un actif ou passif dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires taxables liées à des participations dans des filiales, filiales conjointes ou entreprises associées, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler le renversement de cette différence temporaire et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir proche. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel la différence temporaire devrait se renverser.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale ou lorsque le Groupe a la possibilité et l'intention d'opter pour une compensation fiscale.

3.26. DIVIDENDES

Les dividendes proposés par le Conseil d'administration ne sont pas enregistrés en dettes dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire.

3.27. RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice hors actions propres. Le résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et « Stock options » en circulation durant la période hors actions propres.

4 INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Un secteur opérationnel est défini par IFRS 8 comme une composante d'une entité qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire parvenir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal débiteur opérationnel, et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

À l'exception de l'activité non significative de promotion immobilière, toutes les filiales du Groupe sont à considérer comme une seule composante de l'entité puisqu'elles effectuent une seule activité et opèrent dans un seul environnement économique : l'activité de la construction de bâtiments pour des clients localisés en Belgique et accessoirement au Luxembourg.

La direction n'a pas choisi d'organiser l'entité en fonction des particularités des produits ou services, des zones géographiques, des environnements réglementaires, ni d'une combinaison de facteurs pour l'activité de la construction de bâtiments.

Les activités de construction de bâtiments du Groupe ont en outre des caractéristiques économiques similaires qui sont dépendantes de la conjoncture en Belgique.

Les activités de construction de bâtiments du Groupe ne sont dès lors pas dissociables en plusieurs secteurs opérationnels (secteurs d'activité et secteurs géographiques).

Il convient néanmoins de préciser que l'activité de promotion immobilière au sein du Groupe revêt des caractéristiques différentes de l'activité de construction de bâtiments. L'activité de promotion immobilière au sein du Groupe Moury Construct est cependant marginale et ne dépasse pas les critères de IFRS 8.13. Au 31 décembre 2010, il existe deux projets immobiliers en cours et un projet immobilier en développement.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPAUX CLIENTS

Les différents pouvoirs publics avec qui le Groupe réalise des transactions ne doivent en principe pas être considérés comme un même client dans la mesure où ces entités ne sont en général pas sous un contrôle commun. Le Groupe n'a pas réalisé de produit d'activités ordinaires provenant de transactions avec un même client externe supérieur ou égal à 10 % du produit des activités ordinaires du Groupe.

5 LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES ET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Dénomination, adresse et n° de TVA	Méthode d'incorporation dans les comptes	Fraction du capital détenue au 31 décembre 2010	Fraction du capital détenue au 31 décembre 2009	Variation du pourcentage de détention du capital
S.A. BEMAT Rue du Rond Point 243 6060 Gilly — Belgique BE 402 375 301	G	99,99 %	99,99 %	0,00
S.A. LES ENTREPRISES G. MOURY Rue du Moulin 320 4020 Liège — Belgique BE 403 907 307	G	99,99 %	99,99 %	0,00
S.A. MOURYLUX Op der Haart 4 9999 Wemperhardt - GDL LU 15666323	G	99,90 %	99,90 %	0,00
S.C. MOSABOIS Rue du Moulin 320 4020 Liège — Belgique BE 425 504 257	G	99,99 %	99,99 %	0,00
S.C. MOSAFER¹ Rue du Moulin 320 4020 Liège — Belgique BE 425 102 104	-	-	99,99 %	-
S.A. BEERTS BOUWWERKEN¹ Beekweg, 5 3700, Tongeren — Belgique BE 432 654 147	-	-	99,99 %	-
SA LIÈGE PROMOTION Rue du Moulin, 320 4020 Liège — Belgique BE 0415 915 511	E	50,0 %	50,0 %	0,00

G : Consolidation par intégration globale
E : Mise en équivalence

1—En date du 6 janvier 2010, et avec effet au 1^{er} janvier 2010, la SA Beerts Bouwwerken et la SC Mosafer ont fait l'objet d'une fusion par absorption par la SA Les Entreprises G Moury. Les succursales « Beerts » et « Mosafer » ont été créées au sein de la SA Les Entreprises G. Moury avec effet au 1^{er} janvier 2010. Toutes les activités des deux anciennes filiales sont logées dans les deux nouvelles succursales.

6 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

En milliers d'EUR	2010	2009
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	78518	92904
Chiffre d'affaires	77223	92090
➤ Produits des contrats de construction	77223	92090
Autres produits des activités ordinaires	1295	814
➤ Subsidés en capital	22	21
➤ Cautionnements prélevés	28	83
➤ Autres produits d'exploitation	1245	708

Les « Autres produits d'exploitation » sont essentiellement composés d'indemnités perçues, de sommes récupérées auprès des compagnies d'assurance suite à des sinistres, et de récupération de diverses charges.

7 AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

En milliers d'EUR	2010	2009
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	557	907
➤ Taxes et précomptes divers	130	147
➤ Indemnités liées à des sinistres	72	295
➤ Moins-values de cession d'immobilisations	17	444
➤ Charges d'exploitation diverses	338	21

8 RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'EUR	2010	2009
RÉSULTAT FINANCIER	1 197	1 060
PRODUITS FINANCIERS (+)	2 205	1 342
Plus-values de réalisation d'actifs financiers	643	0
Produits des actifs financiers	641	859
Gains de valeur du portefeuille d'obligations	402	206
Gains de valeur du portefeuille d'actions	246	0
Autres produits financiers	273	277
CHARGES FINANCIÈRES (-)	1 008	282
Moins-values de réalisation d'actifs financiers	298	0
Moins-values droits de film en Tax shelter	225	30
Charges d'intérêts	123	145
Pertes de valeur du portefeuille d'obligations	57	0
Pertes de valeur du portefeuille d'actions	70	0
Autres charges financières	234	107

La hausse des produits financiers au 31 décembre 2010 est largement influencée par les plus-values réalisées lors de la cession d'actifs financiers du portefeuille titres ainsi que par les hausses de la juste valeur de plusieurs actifs financiers du portefeuille titres.

La hausse des charges financières au 31 décembre 2010 est largement influencée par les moins-values réalisées lors de la cession de corporate bond détenus depuis de nombreuses années par le Groupe ainsi que par les moins-values dégagées lors de la cession des droits de film acquis sous le régime « tax shelter » (des informations complémentaires concernant ces investissements en « tax shelter » sont reprises à l'annexe 15).

Des informations complémentaires quant au portefeuille titres et sa gestion sont indiquées à l'annexe 15 du présent rapport annuel.

9 RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE PAR ACTION

Le résultat global de l'exercice par action est calculé en divisant le résultat global de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat global de l'exercice dilué par action est calculé en divisant le résultat global de l'exercice, part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets diluants des warrants potentiels.

En milliers d'EUR	2010	2009
Nombre d'actions souscrites	396 426	396 426
Nombre d'actions propres	50	50
Nombre d'actions de base ayant droit au dividende	396 376	396 376
Nombre moyen d'actions de base en circulation	396 376	396 376
Nombre d'actions diluées ayant droit au dividende ¹	396 376	396 376
Nombre moyen d'actions diluées en circulation	396 376	396 376
Résultat global de l'exercice, part du groupe	4 723	4 662
Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action de base	11,9	11,8
Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action diluée	11,9	11,8

1 — Au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, il n'y a aucun effet diluant.

10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

En milliers d'EUR	Goodwill	Licences et autres droits	Total
VALEUR D'ACQUISITION			
31 décembre 2008	11 305	97	11 402
⇒ Acquisitions	0	12	12
⇒ Cessions	0	0	0
31 décembre 2009	11 305	109	11 414
⇒ Acquisitions	0	1	1
⇒ Cessions	0	0	0
31 décembre 2010	11 305	110	11 415
AMORTISSEMENTS / PERTES DE VALEUR			
31 décembre 2008	0	97	97
⇒ Dotations	0	12	12
⇒ Annulations	0	0	0
31 décembre 2009	0	109	109
⇒ Dotations	0	1	1
⇒ Annulations	0	0	0
31 décembre 2010	0	110	110
VALEURS NETTES			
31 décembre 2008	11 305	0	11 305
31 décembre 2009	11 305	0	11 305
31 décembre 2010	11 305	0	11 305

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans les tests de dépréciation des goodwill :

Entité	Valeur nette du goodwill (en milliers d'EUR)		Paramètres du modèle appliqué aux projections de flux de trésorerie			Pertes de valeur comptabilisées
	2010	2009	Taux de croissance	Taux d'actualisation (WACC)	Taux de sensibilité	
Les Entreprises G Moury SA	8337	8337	0,0 %	8,36 %	5 %	-
Bemat SA	2968	2968	0,0 %	8,36 %	5 %	-
	11 305	11 305				-

Les flux de trésorerie utilisés dans les tests de dépréciation découlent des prévisions de trésorerie futures préparées conformément à IAS 36. Par prudence, aucun taux de croissance n'a été appliqué.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en variant les flux de trésorerie et les WACC de 5%. La valeur recouvrable étant toujours plus élevée que leur valeur comptable des goodwills, aucune dépréciation n'a été détectée.

11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'EUR	Terrains et constructions	Installations machines et outillage	Véhicules, mobilier	Immobilisations en cours	Total
VALEUR D'ACQUISITION					
1^{er} janvier 2009	601	11 216	4 654	0	16 471
➤ Acquisitions		719	179	3	901
➤ Cessions/désaffectations		-2 893	-1 139		-4 032
➤ Variation de périmètre					0
31 décembre 2009	601	9 042	3 694	3	13 340
➤ Acquisitions		605	572		1 177
➤ Cessions/désaffectations		-103	-543	-3	-649
➤ Transfert					0
➤ Variation de périmètre					0
31 décembre 2010	601	9 544	3 723	0	13 868
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION					
1^{er} janvier 2009	1 358	0	0	0	1 358
➤ Acquisitions					0
➤ Cessions					0
➤ Transfert					0
➤ Variation de périmètre					0
31 décembre 2009	1 358	0	0	0	1 358
➤ Acquisitions					0
➤ Cessions					0
➤ Transfert					0
➤ Variation de périmètre					0
31 décembre 2010	1 358	0	0	0	1 358
AMORTISSEMENTS					
1^{er} janvier 2009	775	9 022	3 386	0	13 183
➤ Dotations	15	469	361		845
➤ Reprises					0
➤ Annulations		-2 638	-1 010		-3 648
➤ Variation de périmètre					0
31 décembre 2009	790	6 853	2 737	0	10 380
➤ Dotations	15	445	387		847
➤ Reprises			-494		-494
➤ Annulations		-95			-95
➤ Variation de périmètre					0
31 décembre 2010	805	7 203	2 630	0	10 638
VALEURS NETTES					
1^{er} janvier 2009	1 184	2 194	1 268	0	4 646
31 décembre 2009	1 169	2 189	956	3	4 317
31 décembre 2010	1 155	2 341	1 093	0	4 588

L'exercice 2009 était marqué par de nombreuses cessions et désaffectations d'installations, machines, mobilier et matériel roulant dans le cadre de la simplification

de la structure du Groupe concrétisée ensuite par la fusion par absorption de Beerts Bouwwerken NV et Msafer SC par la SA Les Entreprises G Moury tout début 2010.

12 ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actions de la SICAFI Immo Moury SCA détenues par la SA Moury Construct sont destinées à être échangées contre des actions de la SA Moury Construct. Au 31 décembre 2010, il subsiste un solde de € 48 milliers d'actions de la SICAFI Immo Moury SCA à échanger contre des coupons 22 de la SA Moury Construct.

En milliers d'EUR	2010	2009
Immeubles destinés à la vente	0	0
Actifs financiers	48	93
Total	48	93

13 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Liège Promotion SA est la seule société mise en équivalence dans les états financiers du Groupe Moury Construct. La société ne dégager aucun résultat significatif au 31 décembre 2010.

En milliers d'EUR	Nature de la variation	Participations dans les entreprises mises en équivalence
1^{er} janvier 2009		327
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	0	
Dividendes distribués	-190	
31 décembre 2009		137
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	0	
Dividendes distribués	0	
31 décembre 2010		137

14 IMPÔTS

En milliers d'EUR	2010	2009		
DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT				
Charge d'impôts exigibles	1493	2118		
Charge d'impôts différés	512	-58		
➤ Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3	-137		
➤ Provisions	370	1540		
➤ Résultats sur chantiers reconnus sur base de l'avancement	-859	-1392		
➤ Variation du périmètre de consolidation	0	0		
➤ Variation de la juste valeur du portefeuille de placements	-84	-17		
➤ Autres	60	-52		
Total de la charge d'impôts sur le résultat	2005	2060		
RÉCONCILIATION DE LA CHARGE D'IMPÔTS ET DU RÉSULTAT				
Résultat avant impôts et avant quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	6728	6722		
Charge d'impôts courants et différés comptabilisée	2005	2060		
➤ Taux d'impôt effectif	29,80 %	30,65 %		
Taux d'impôt théorique	33,99 %	33,99 %		
Éléments de réconciliation entre le résultat avant impôts et la base imposable				
➤ Dépenses non admises	322	398		
➤ Intérêts notionnels	-398	-569		
➤ RDT et intérêts notionnels reportés des exercices précédents déduits de la base imposable	-365	-342		
➤ Tax shelter	-761	-750		
➤ Plus-values de cession d'actions	-410	0		
➤ Dotations et transferts aux réserves immunisées et aux impôts différés statutaires	-296	337		
➤ Moins-values non déductibles relatives à la cession d'actifs financiers (droits de film - tax shelter)	225	230		
➤ Partie non déductible des dividendes (régime RDT)	157	227		
➤ Divers	0	0		
Base imposable théorique	5203	6253		
Charge d'impôts courants théorique (33,99 %)	1768	2125		
Éléments de réconciliation entre la charge d'impôts courants théorique et la charge d'impôts théorique				
➤ Régularisation d'impôts antérieurs	51	14		
➤ Impact de prélèvements sur les réserves immunisées article 519 CIR	3	56		
➤ Impact de l'application d'un taux de taxation différent de 33,99 %	1	80		
➤ Variation des impôts différés	512	-58		
➤ Ajustements des impôts différés	0	0		
➤ Autres	-48	68		
Charge d'impôts théorique (au taux de 33,99 %)	2287	2285		
Taux d'impôt théorique	33,99 %	33,99 %		
IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN				
Les sources d'impôts différés sont les suivantes :	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
➤ Amortissements et réévaluations des immobilisations corporelles et incorporelles		878		881
➤ Provisions		1348		1717
➤ Résultats sur chantiers reconnus sur base de l'avancement		1846		986
➤ Juste valeur du portefeuille de placements		100		17
➤ Divers		92		152
Total		4264		3753

15 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Autres immobilisations financières				
En milliers d'EUR	Actions et parts	Obligations évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Cautions et garanties	Total
VALEUR BRUTE				
1^{er} janvier 2009	640	0	1 019	1 659
➔ Augmentation		1 317	113	1 430
➔ Diminution			-42	-42
➔ Transfert	-539			-539
31 décembre 2009	101	1 317	1 090	2 508
➔ Augmentation	3		114	117
➔ Diminution			-68	-68
➔ Transfert		-1 317		-1 317
31 décembre 2010	104	0	1 136	1 240
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR				
1^{er} janvier 2009	0	0	0	0
➔ Augmentation		0	0	0
➔ Diminution				0
➔ Transfert				0
31 décembre 2009	0	30	0	-30
➔ Augmentation				0
➔ Diminution				0
➔ Transfert		-30		-30
31 décembre 2010	0	0	0	0
VALEURS NETTES COMPTABLES				
1^{er} janvier 2009	640	0	1 019	1 660
31 décembre 2009	101	1 347	1 090	2 538
31 décembre 2010	104	0	1 136	1 240

Les cautions et garanties sont comptabilisées au coût amorti comme des prêts et créances.

Les obligations en portefeuille reprises en « Autres immobilisations financières » au 31 décembre 2009 ont été transférées en « Autres actifs financiers courants » en fonction de la politique de gestion plus dynamique du portefeuille réactivée au cours de l'exercice 2010. Ces obligations sont détenues à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Autres actifs financiers courants				
En milliers d'EUR	Actions à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Obligations à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Autres actifs financiers courants	Total
VALEUR BRUTE				
1^{er} janvier 2009	0	826	14 422	15 248
➔ Augmentation	0	823	0	823
➔ Diminution	0	0	-14 422	-14 422
➔ Transfert	0	0	539	539
31 décembre 2009	0	1 649	539	2 188
➔ Augmentation	8 923	3 242	120	12 285
➔ Diminution	-3 799	-4 089	-311	-8 199
➔ Transfert	0	1 317	0	1 317
31 décembre 2010	5 125	2 119	348	7 591
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR				
1^{er} janvier 2009	0	-508	0	-508
➔ Augmentation	0	176	0	176
➔ Diminution	0	0	0	0
➔ Transfert	0	0	0	0
31 décembre 2009	0	-332	0	-332
➔ Augmentation	246	352	0	598
➔ Diminution	-70	-57	0	-127
➔ Transfert	0	30	0	30
31 décembre 2010	176	-7	0	169
VALEURS NETTES COMPTABLES				
1^{er} janvier 2009	0	319	14 422	14 741
31 décembre 2009	0	1 317	539	1 856
31 décembre 2010	5 301	2 112	348	7 761

Portefeuille titres du Groupe

Le portefeuille titres du Groupe est composé d'actions, d'obligations d'état et de corporate bond. Les actifs financiers en portefeuille sont détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Leur juste valeur est déterminée sur base des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs (niveau 1 selon IFRS7).

Comme indiqué dans le rapport de gestion, le résultat financier du Groupe est confronté au risque de variation des cours de bourse des actifs financiers composants le portefeuille titres du Groupe. Le Groupe réduit néanmoins son exposition à ce risque en :

- ➔ limitant ses investissements en actifs financiers plus risqués (tels que des actions) à un maximum de l'ordre de 10 % de la totalité de sa trésorerie au sens large, sans toutefois renoncer à des opportunités de marchés à court terme ;
- ➔ multipliant le nombre d'actifs financiers en portefeuille. Individuellement, aucun actif financier ne représente plus de 2 % de la trésorerie au sens large du Groupe ;
- ➔ limitant ses investissements essentiellement en actifs financiers libellés en euros et dont la liquidité est importante. Au 31 décembre 2010, les valeurs libellées en euros représentent plus de 93 % de la juste valeur du portefeuille ;
- ➔ diversifiant les secteurs économiques et géographiques dans lesquels les sociétés sous-jacentes sont actives.

L'exercice 2010 a été marqué par une activité plus importante en matière de transactions en actifs financiers afin d'améliorer les revenus financiers générés par les excédents de trésorerie du Groupe. Le management a dès lors effectué plusieurs transactions d'achat et de vente de titres au cours de l'exercice 2010.

Les plus et moins values réalisées suite à la cession de chaque catégorie d'actif financier au cours de l'exercice, ainsi que les plus ou moins values latentes au 31 décembre, sont mentionnées à l'annexe 8.

Autres actifs financiers courants

Les « Autres actifs financiers courants » consistent, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010, en des droits de film acquis dans le cadre du mécanisme « Tax shelter » ; mécanisme qui vise à accorder un avantage fiscal aux sociétés qui investissent, à certaines conditions, une partie de leur bénéfice dans des films produits au moins partiellement en Belgique.

Ces investissements en droits de film étant effectués par le Groupe uniquement dans un objectif de placement de trésorerie et dans le but d'obtenir l'avantage fiscal dont question ci-dessus, les droits de film sont généralement cédés par le Groupe dès que l'avantage fiscal de l'investissement en tax shelter est acquis. Ces investissements sont évalués à la valeur d'acquisition des droits.

16 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS NON COURANTS

Les « Clients et autres débiteurs non courants » concernent une créance commerciale dont l'échéance est supérieure à un an (échéance en 2014) qui résulte du chantier « Le Forem » à Liège, réalisé en Société momentanée avec la SA BPC. Suivant le contrat d'entreprise, le prix est payable par le Forem en 15 annuités. Cette créance a été financée

par un crédit du même montant initial et d'une même durée. Au 31 décembre 2010, la créance relative au financement du Forem classée en « Clients et autres débiteurs non courants » s'élève à € 1 791 milliers et la dette classée en « Dettes financières » s'élève à € 1 388 milliers.

17 STOCKS ET CONTRATS DE CONSTRUCTION

En milliers d'EUR	2010	2009
ÉTAT DU STOCK		
➤ Matières premières	337	272
➤ Stock en cours de production	95	270
➤ Coûts liés à la construction d'immeubles	1 063	1 670
Total	1 495	2 212

Les « Coûts liés à la construction d'immeubles » concernent les coûts engagés dans le cadre de marchés de promotion immobilière. Les revenus de l'activité de promotion immobilière sont reconnus une fois que tous les risques et avantages liés à l'ensemble du projet ont été transférés aux acquéreurs.

En milliers d'EUR	2010	2009
ÉTAT DES CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS		
➤ Prix de revient	68 330	84 544
➤ Recettes comptabilisées	77 223	92 090
Résultat	8 893	7 546
➤ Solde clients	13 875	13 277
➤ Retenues effectuées par les clients	156	194

18 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS COURANTS

En milliers d'EUR	2010	2009
➤ Clients	13 875	13 277
➤ Autres débiteurs	6 145	6 190
Total	20 020	19 467

Les « Autres débiteurs » consistent essentiellement en des comptes courants avec les sociétés momentanées dans lesquelles une société du Groupe est associée.

19 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'EUR	2010	2009
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
➤ Dépôts bancaires à vue	23 639	26 427
➤ Dépôts bancaires à court terme	6 552	9 571

Les dépôts bancaires sont rémunérés aux différents taux des dépôts bancaires.

20 ÉTAT DU CAPITAL

Il n'y a eu aucune opération sur le capital lors de l'exercice 2010.

En milliers d'EUR	2010	2009
Capital au terme de l'exercice précédent	23 745	23 745
➔ Augmentation de capital	0	0
➔ Réduction de capital (-)	0	0
➔ Capital au terme de l'exercice	23 745	23 745
En unité		
Nombre d'actions souscrites et entièrement libérées	396 426	396 426
➔ dont des actions nominatives	240 130	240 130
➔ dont des actions dématérialisées	148 561	147 602
➔ dont des actions au porteur	7 685	8 644
➔ dont des actions propres	50	50
Nombre d'actions propres	50	50

21 PRODUITS DIFFÉRÉS NON COURANTS

En milliers d'EUR	
PRODUITS DIFFÉRÉS NON COURANTS	
1^{er} janvier 2009	56
➔ Utilisation	29
31 décembre 2009	27
➔ Utilisation	22
31 décembre 2010	5

Les produits différés non courants consistent essentiellement en des subsides en capital pris en résultat au même rythme que les amortissements des biens pour lesquels ils ont été obtenus.

22 PROVISIONS NON COURANTES

En milliers d'EUR	Pertes à terminaison	Garantie décennale	Autres risques	Total
Solde au 31 décembre 2008	2 245	3 651	1 025	6 922
➔ Dotations	679	353	454	1 486
➔ Utilisations	0	- 28	0	-28
➔ Reprises	-1 748	- 1 994	- 246	-3 989
Solde au 31 décembre 2009	1 176	1 983	1 232	4 391
➔ Dotations	1 617	1 283	109	3 009
➔ Utilisations	-54	-82	-42	-178
➔ Reprises	-1 122	-349	-1 069	-2 540
Solde au 31 décembre 2010	1 617	2 834	230	4 681

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Provisions pour pertes à terminaison

Les « provisions pour pertes à terminaison » sont constituées dès lors que les avantages attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations du contrat. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation de la perte encore à encourir à la date de clôture pour terminer le chantier en cours dans le délai prévu au contrat d'entreprise.

Les reprises importantes comptabilisées lors de l'exercice 2010 sont liées à l'évolution favorable de plusieurs chantiers dont les avantages attendus sont devenus plus importants que les coûts inévitables liés aux obligations contractuelles.

Provisions pour garantie décennale

Les provisions « Garantie décennale » sont constituées dès lors que des obligations sont nées suite à des assignations reçues ou des litiges portés à la connaissance du management dans le cadre de la garantie décennale.

Les provisions au 31 décembre 2010 concernent plusieurs chantiers. Les reprises de l'exercice 2010 font suite essentiellement à l'issue favorable de plusieurs litiges.

La date de décaissement des obligations n'est pas déterminable avec précision et, essentiellement dans le cas d'assignations, peut se situer dans de nombreuses années en fonction des aléas des procédures et des expertises.

Étant donné que les procédures et/ou négociations avec les parties sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises ni sur le moment du décaissement probable.

Provisions pour autres risques

Les provisions « Autres risques » sont constituées dès lors que des obligations sont nées suite à des assignations reçues ou des litiges portés à la connaissance du management dans le cadre de différends avec le maître de l'ouvrage ou des sous-traitants pour des chantiers en cours d'exécution.

Les provisions au 31 décembre 2010 concernent plusieurs chantiers. Les dotations de l'exercice 2010 concernent d'une part des nouvelles obligations apparues au cours de l'exercice et, d'autre part, essentiellement un ancien litige résultant de l'application de la garantie décennale dont l'évaluation de l'obligation a été revue à la hausse par le management sur base (i) des dernières conclusions des avocats du Groupe et (ii) des dernières conclusions des experts judiciaires.

La date de décaissement des obligations n'est pas déterminable avec précision et, essentiellement dans le cas d'assignations, peut se situer dans de nombreuses années en fonction des aléas des procédures et des expertises.

Étant donné que les procédures et/ou négociations avec les parties sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises ni sur le moment du décaissement probable.

23 ÉTAT DES DETTES

Les dettes financières d'un total de € 1 851 millions (€ 463 millions échu en 2011 et € 1 388 millions échu entre 2012 et 2014) concernent le chantier « Forem » à Liège qui a été réalisé en Société momentanée avec la SA BPC. Cette dette porte un intérêt annuel de 4,93 % et arrive à échéance en 2014.

				2010
En milliers d'EUR				
Durée résiduelle	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
PASSIFS NON COURANTS				
Dettes financières		1 388		1 388
➤ Emprunts bancaires		1 388		1 388
Autres passifs non courants		1		1
➤ Cautionnements reçus		1		1
PASSIFS COURANTS				
Dettes financières		463		463
➤ Emprunts bancaires		463		463
Fournisseurs		14 448		14 448
➤ Fournisseurs		11 862		11 862
➤ Factures à recevoir		2 586		2 586
Passifs d'impôts exigibles		489		489
Autres Passifs courants		9 428		9 428
➤ Dettes sociales et salariales		1 051		1 051
➤ Dividendes à payer		432		432
➤ Avances reçues		353		353
➤ Autres dettes courantes		7 125		7 125
➤ Comptes de régularisation		467		467

				2009
En milliers d'EUR				
Durée résiduelle	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
PASSIFS NON COURANTS				
Dettes financières		1851		1851
⇒ Emprunts bancaires		1851		1851
Autres passifs non courants		10		10
⇒ Cautionnements reçus		10		10
PASSIFS COURANTS				
Dettes financières		926		926
⇒ Emprunts bancaires		926		926
Fournisseurs		16244		16244
⇒ Fournisseurs		12802		12802
⇒ Factures à recevoir		3442		3442
Passifs d'impôts exigibles		316		316
Autres Passifs courants		11654		11654
⇒ Dettes sociales et salariales		1084		1084
⇒ Dividendes à payer		479		479
⇒ Avances reçues		3098		3098
⇒ Autres dettes courantes		6764		6764
⇒ Comptes de régularisation		229		229

24 DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

En milliers d'EUR		2010	2009
DÉCLARÉS ET PAYÉS LORS DE L'EXERCICE			
Dividende relatif à l'exercice 2008 (€ 5,13 brut par action hors actions propres)			2035
Dividende relatif à l'exercice 2009 (€5,39 brut par action hors actions propres)		2136	
PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR APPROBATION			
Dividende relatif à l'exercice 2009 (€ 5,39 brut par action hors actions propres)			2136
Dividende relatif à l'exercice 2010 (€ 5,60 brut par action hors actions propres)		2220	

Les dividendes sont déclarés pour les actions émises, sous déduction des actions propres.

25 ÉTAT DES PLANS D'ASSURANCE GROUPE

Le Groupe participe à un plan de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est garanti par la compagnie d'assurance, qui nous a confirmé être en mesure de faire face à ses engagements.

Les contributions à ce plan de pension à cotisations définies sont dès lors reconnues comme une dépense dans l'état du résultat net au moment où elles sont exposées. Les montants pris en charge sont les suivants :

En milliers d'EUR		2010	2009
Primes d'assurance groupe versées		119	112

26 INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS DÉTENUES DANS DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

Pour l'exécution de certains marchés, le Groupe Moury Construct constitue des sociétés momentanées contrôlées conjointement avec des partenaires.

Le Groupe rapporte ses intérêts dans les sociétés momentanées contrôlées conjointement en utilisant un format de reporting ligne par ligne pour la consolidation proportionnelle.

Les montants totaux des intérêts du Groupe dans les états financiers consolidés se détaillent comme suit :

En milliers d'EUR	2010	2009
➔ Total actifs non courants	1879	2404
➔ Total actifs courants	5945	4560
➔ Total passifs non courants	1388	1851
➔ Total passifs courants	6436	5113
➔ Produits d'exploitation	6185	18546
➔ Charges d'exploitation	4993	16061

Les capitaux propres de ces entités sont repris dans la rubrique « Autres passifs courants ».

27 INFORMATION RELATIVE À LA GESTION DES RISQUES

Les informations relatives à la gestion des risques sont reprises dans le rapport de gestion du Groupe Moury Construct.

28 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2010, des cautionnements sont déposés à notre compte à hauteur de € 10,9 millions.

PASSIFS ÉVENTUELS

Lorsque le management juge qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, aucune provision n'est comptabilisée. Cette estimation du caractère « probable » ou non est effectuée sur base (i) des dernières conclusions des avocats du Groupe et (ii) des dernières conclusions des experts judiciaires.

Le management du Groupe a reçu des assignations ou a été informé de l'existence de litiges (soit dans le cadre de la garantie décennale soit dans le cadre de différends avec le maître de l'ouvrage ou des sous-traitants) relatifs à des chantiers confiés aux sociétés du Groupe pour lesquels le management estime, sur base des dernières conclusions des avocats du Groupe et des dernières conclusions des experts judiciaires que, au 31 décembre 2010, il n'est pas probable, mais seulement possible, qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Étant donné que les négociations avec les parties sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises ni sur le moment du décaissement probable.

29 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

FILIALES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Moury Construct SA et de ses filiales intégrés selon la méthode globale et sur base des règles d'évaluation présentées dans l'annexe 3.

Conformément aux conventions de prestations de services intragroupes, la filiale Mourylux SA fournit aux autres filiales du Groupe Moury Construct conseils et assistance dans le domaine financier et comptable, technique et commercial. Le holding faïtier Moury Construct SA fournit également à certaines sociétés du groupe conseils et assistance dans le domaine financier et en matière de management.

Les autres filiales du Groupe exercent leur activité d'entrepreneur de façon généralement autonome sous le contrôle du Conseil d'administration de la maison mère.

Les ventes et achats entre parties liées sont effectués aux conditions normales de marché.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

La SA Liège Promotion, détenue à hauteur de 50 % par la SA Les Entreprises G Moury, a pour activité le développement de projets immobiliers.

SOCIÉTÉS MOMENTANÉES

Les sociétés momentanées sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les principales sociétés momentanées au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

- ➔ BPC Moury RTBF dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- ➔ Galère Moury Wust Opéra dont la part détenue par le Groupe est de 25 %
- ➔ BPC Moury Patinoire dont la part détenue par le Groupe est de 50 %

- ➔ Galère Moury CHPT C30 dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- ➔ Galère Moury Émulation dont la part détenue par le Groupe est de 45 %
- ➔ Moury Wust Souverain-Pont dont la part détenue par le Groupe est de 50 %

ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les rémunérations des administrateurs et des principaux dirigeants sont mentionnées dans le rapport de rémunération.

Les administrateurs et principaux dirigeants ne reçoivent aucun avantage postérieur à l'emploi, aucun autre avantage à long terme et aucun paiement fondé sur des actions.

30 DÉCLARATION PORTANT SUR L'IMAGE FIDÈLE DONNÉE PAR LES ÉTATS FINANCIERS ET SUR L'EXPOSÉ FIDÈLE CONTENU DANS LE PRÉSENT RAPPORT (article 12, § 2, de l'arrêté royal du 14 novembre 2007)

Le Conseil d'administration de la SA Moury Construct, composé des membres suivants :

- ➔ Monsieur Georges Moury, Président, Administrateur exécutif
- ➔ La SA Moury Finance, représentée par Monsieur Georges Moury, Administrateur exécutif
- ➔ Monsieur Gilles-Olivier Moury, Administrateur exécutif
- ➔ Monsieur Francis Lemmens, Administrateur non exécutif
- ➔ Monsieur Edgard Hollange, Administrateur non exécutif indépendant

➔ Monsieur Michel Mersch, Administrateur non exécutif indépendant

➔ Monsieur Jean-Paul Feldbusch, Administrateur non exécutif indépendant

Atteste, au nom et pour compte de la SA Moury Construct et sous la responsabilité de celle-ci, qu'à sa connaissance :

- ➔ les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la SA Moury Construct et des entreprises comprises dans la consolidation ;

- ➔ le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la SA Moury Construct et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

31 INFORMATION SUR LE COMMISSAIRE DE LA SA MOURY CONSTRUCT

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2008 Madame Dominique Hermans a été nommée commissaire de la SA Moury Construct pour un mandat de trois ans prenant fin à l'assemblée générale du 24 mai 2011. Les rémunérations perçues par Madame Dominique Hermans au cours

de l'exercice 2010 s'élèvent à € 39 milliers pour les mandats de commissaire de Mosabois SC, Les Entreprises G Moury SA, Bemat SA et Moury Construct SA. Il n'y a eu aucun honoraire complémentaire versé au cours de l'exercice 2010.

Rapport du commissaire

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
DE LA S.A. MOURY CONSTRUCT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les états financiers consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

ATTESTATION SANS RÉSERVE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis sur la base du référentiel des Normes internationales d'information financière (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne, dont l'état consolidé de la situation financière s'élève à 78 957 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 4 723 (000) EUR.

L'établissement des états financiers consolidés relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les états financiers consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des états financiers consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de l'ensemble consolidé, conformément au référentiel des Normes internationales d'information financière (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

MENTION COMPLÉMENTAIRE

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des états financiers consolidés :

le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les états financiers consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Liège, le 26 avril 2011

Dominique Hermans
Commissaire

Comptes statutaires de la SA Moury Construct

Les comptes annuels de Moury Construct SA, préparés selon le schéma complet, sont disponibles à la Banque Nationale de Belgique. Ils sont également disponibles sur demande au siège de la société.

Le Commissaire a émis une attestation sans réserve sur les comptes annuels de la S.A. Moury Construct.

Les comptes annuels de Moury Construct S.A. sont présentés ci-dessous sous une forme résumée.

En milliers d'EUR	2010	2009
ACTIF		
ACTIFS IMMOBILISÉS	23993	24039
Immobilisations corporelles	47	48
Immobilisations financières	23946	23991
ACTIFS CIRCULANTS	12029	10273
Créances commerciales	37	256
Autres créances	51	93
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	11916	10364
Comptes de régularisation	27	26
Total de l'actif	36023	34769
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	33278	32053
Capital	23745	23745
Réserves et bénéfice reporté	7455	6400
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	10	11
Impôts différés	10	11
DETTES	2733	2704
Dettes à un an au plus	2733	2704
Total du passif	36023	34769

COMPTE DE RÉSULTATS ABRÉGÉ

En milliers d'EUR	2010	2009
Produits d'exploitation	174	218
Charges d'exploitation	-328	-289
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-155	-71
Produits financiers	3.639	4 515
Charges financières	-41	-140
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3.444	4 584
Résultat exceptionnel	0	-201
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	3.444	4 383
Impôts	0	1
RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRÈS IMPÔTS	3.444	4 384
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER	3.446	4 385
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
BÉNÉFICE À AFFECTER	9.846	8 757
Bénéfice de l'exercice à affecter	3.446	4 385
Bénéfice reporté exercice précédent	6.400	4 372
PRÉLÈVEMENT SUR LES CAPITAUX PROPRES		0
Prélèvement sur les réserves		0
AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES	172	220
Dotation à la réserve légale	172	219
Dotation aux autres réserves		1
BÉNÉFICE À REPORTER	7.454	6 400
RÉMUNÉRATION DU CAPITAL	2.220	2 137

RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION STATUTAIRES

A. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan, soit :

- ➔ à la valeur d'acquisition ;
- ➔ à leur coût de fabrication ;
- ➔ à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux suivants :

➔ Terrains :	néant
➔ Bâtiments industriels :	5 %
➔ Bâtiments administratifs :	3 %
➔ Voitures :	20 %
➔ Matériel de bureau :	20 %
➔ Mobilier de bureau :	10 %

2. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

3. Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont repris à leur valeur nominale, sauf si le dernier cours de bourse est inférieur à la valeur comptable.

4. Participations

Les participations sont reprises au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport, sauf si la valeur estimative (basée sur la valeur patrimoniale et de rendement) est inférieure à la valeur comptable. Dans ce cas, une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée est enregistrée et comptabilisée au débit du compte de résultats.

5. Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les valeurs en monnaies étrangères sont comptabilisées en euro au cours du jour au moment de l'opération et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social, si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable.

B. POSTES DU PASSIF DU BILAN

1. Dettes à plus d'un an

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2. Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées comme décrit ci avant.

Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées.

Le montant de la provision pour pécule de vacances est fixé conformément aux dispositions fiscales.

Renseignements généraux

LE GROUPE MOURY CONSTRUCT

Dénomination	MOURY CONSTRUCT S.A.	
Siège social	Avenue Génicot, 18 1160 Bruxelles Registre du commerce de Bruxelles n° 600249 N° d'entreprise 0413821301	
Forme de la société	Société anonyme de droit belge	
Durée	Illimitée	
Service financier	Banque CBC Banque ING Banque BNB Paribas Fortis	
Investor relations	Gilles-Olivier Moury, Administrateur (e-mail : gomoury@moury-construct.be) Guy Jacquet, Directeur financier (e-mail : gjacquet@moury-construct.be) Christophe Ernst, Directeur financier adjoint (e-mail : cernst@moury-construct.be) Tel : (+32-4) 344 72 11 Fax : (+32-4) 344 72 49	
Calendrier financier	Assemblée générale ordinaire :	24/05/2011
	Ex date :	14/06/2011
	Record date :	16/06/2011
	Mise en paiement du dividende :	17/06/2011
	Rapport financier semestriel 2011 :	31/08/2011



ÉDITEUR RESPONSABLE

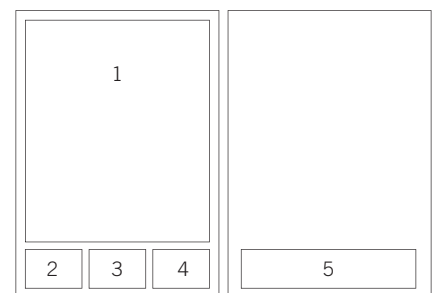
Georges Moury

CRÉDITS PHOTOS

Dimitri Lowette

DESIGN

www.concerto.be



- 1 Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix Rouge à Rhisnes
Architecte : LD2 architectes
- 2 Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman
Architecte : Bam Art & Build Atelier d'architecte P. Noel
- 3&5 Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège
Architecte : ARCHI 2000 – BAG – SYNTAXE
- 4 Construction d'un Etap Hotel et d'un centre commercial à Bruges
Architecte : Bureau d'architecte L.P. Vanderveken



Moury Construct

18 Avenue Genicot, 1160 Bruxelles
Registre du commerce n°600249

